

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DU PAS-DE-CALAIS

SYNTHESE (CAHIER STRATEGIQUE)

Avec l'appui du cabinet EDATER



**Fabien SUDRY**

Préfet du département du Pas-de-Calais

« Les citoyens sont attachés aux services qu'ils utilisent au quotidien, et particulièrement aux services publics, qui incarnent et portent les valeurs républicaines sur le territoire. A ce titre, la garantie de l'égalité d'accès aux services et la question de la réalité de l'accès aux droits sont essentiels et font partie des préoccupations des citoyens.

Ces services relèvent aujourd'hui de compétences partagées entre de nombreux acteurs, et sont par ailleurs en pleine transformation, par le développement du numérique et des services en ligne.

Le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services vise à apporter des réponses à ces évolutions et aux nouveaux enjeux créés, afin de garantir à tous un accès aux services. »

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

« L'accès aux services, qu'ils soient marchands ou non marchands, publics ou privés, est aujourd'hui un enjeu d'aménagement du territoire car l'attractivité résidentielle et économique en dépend. Il contribue également à faire vivre la République dans les territoires car il est une des conditions de l'égalité. Le Département, chef de file des Solidarités Humaines et Territoriales, est donc bien dans son rôle en assurant le pilotage aux côtés de l'Etat.

Le présent schéma est une opportunité d'agir collectivement pour « l'habitant/usager » : en adaptant nos politiques publiques, en créant de nouvelles coordinations, en s'engageant pour les six prochaines années sans éluder les sujets difficiles !

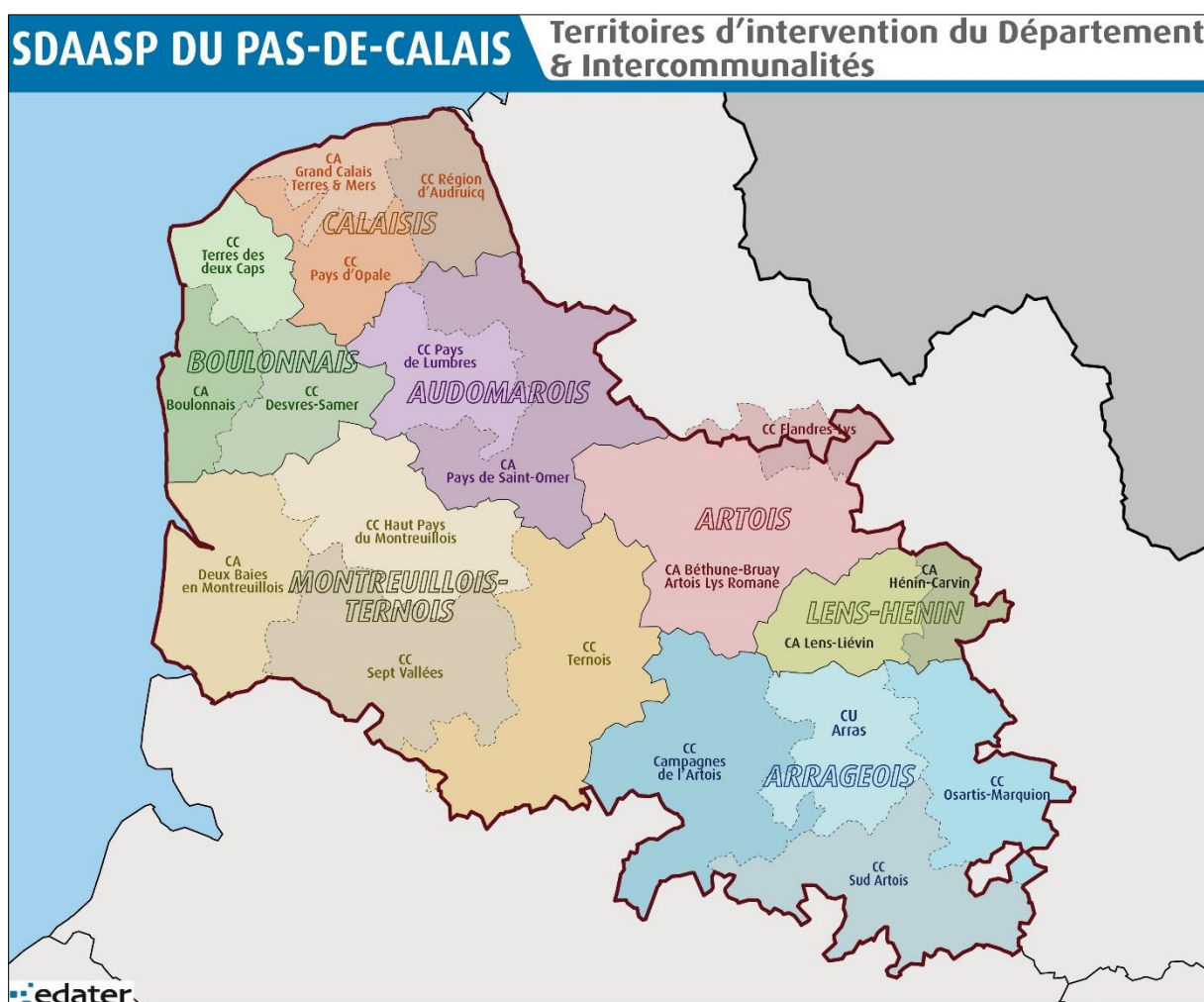
Merci à vous, élus, partenaires, services pour votre contribution à l'élaboration de ce projet partenarial et votre implication dans sa mise en œuvre. »

CAHIER STRATÉGIQUE

Ce document constitue une synthèse du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Pas-de-Calais élaboré entre 2016 et 2017.

Les premières pages sont consacrées à la présentation du SDAASP et rappellent son processus d'élaboration partenariale dans le Pas-de-Calais. Les pages suivantes présentent les points saillants du diagnostic, puis exposent les principaux enjeux et les orientations retenues et enfin listent les actions mises en œuvre pour accompagner les choix stratégiques définis.

Un diagnostic complet et le plan d'actions détaillé¹ accompagnent ce document et permettent de préciser certains éléments présentés de manière synthétique et partielle dans ce document.



Le diagnostic, l'atlas cartographique et le plan d'actions sont disponibles en téléchargement :

- Diagnostic complet : <https://goo.gl/LgZqWB>
- Synthèse du diagnostic : <https://goo.gl/OctsmD>
- Atlas cartographique : <https://goo.gl/IYBgJm>
- Plan d'actions : <http://k6.re/vS4Ec>

¹ Comprenant un diagnostic des besoins en services et de l'offre, réalisé par Edater ainsi qu'un diagnostic thématique et par territoires, réalisé par les services du Département

SOMMAIRE

INTRODUCTION	05
Au cœur des politiques publiques	05
La notion d'accessibilité	06
Les services retenus dans le SDAASP	07
1. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU SCHÉMA	08
Méthodologie globale	08
Une démarche partenariale	08
2. DIAGNOSTIC DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE	11
L'essentiel	11
Le diagnostic des besoins en services	13
Le diagnostic de l'offre de services	17
3. QUATRE PILIERS POUR UNE ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE	20
4. SEPT AXES STRATEGIQUES POUR LE PAS-DE-CALAIS	21
1. Garantir un accès numérique pour tous	22
2. Favoriser la mobilité de tous les usagers du Pas-de-Calais	27
3. Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire	31
4. Maintenir, développer et coordonner la présence des services de santé sur l'ensemble des territoires	40
5. Assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement	45
6. Structurer une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et visible	49
7. Soutenir et adapter les services marchands de proximité dans les zones déficitaires	55
5 METTRE EN ŒUVRE LE SDAASP	59
6 ANNEXE	60

LE SDAASP DU PAS-DE-CALAIS

AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

Parce qu'elle influe sur la vie de chacun, au quotidien comme au long terme, différemment selon les âges, le lieu d'habitation, **la question de l'accessibilité aux services concerne tous les habitants du Pas-de-Calais**. Elle est à la fois une question de société et un élément constitutif du vivre ensemble et de l'exercice concret de la citoyenneté.

Depuis plusieurs années, l'accessibilité est une préoccupation partagée de l'Etat et de tous les élus de la République qu'ils soient maires, conseillers communautaires, départementaux, régionaux ou parlementaires.

En 2015, en réponse aux préoccupations exprimées par les citoyens ainsi que par les élus locaux, la loi, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) prévoit, dans chaque département, **la réalisation d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)**.

Ce schéma doit être élaboré conjointement par l'Etat et les Conseils départementaux en associant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. **L'ambition du schéma est d'améliorer l'accès aux services sur le territoire et ainsi de faciliter la vie quotidienne des habitants.**

ARTICLE 98 DE LA LOI NOTRE.

Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental. Il dresse une liste des services au public existants sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leurs localisations et leurs modalités d'accès.

Il porte sur l'ensemble des services, qu'ils soient publics ou privés, destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public, celui-ci pouvant être une personne physique ou morale.

5

Le schéma couvre donc **un périmètre large de services utiles au quotidien, qu'ils soient marchands ou non marchands**. Sa vocation est avant tout d'identifier les enjeux d'accessibilité, physiques ou non, et de s'assurer que les réponses soient apportées dans les cadres adaptés, dans un contexte où les évolutions (sociales, sociétales, économiques, environnementales, techniques, technologiques, législatives, etc.) modifient les besoins, les attentes, les voies d'accès à l'offre de ces services.

Ce schéma est une réelle opportunité d'**établir un plan d'actions pour renforcer les coopérations et les partenariats, apporter des réponses concrètes, adaptées et cohérentes et améliorer la vie quotidienne des habitants du Pas-de-Calais**.

Ces actions concrètes au sein des territoires donneront lieu à des conventions conclues entre les partenaires concernés. Les parties s'engageront à mettre en œuvre, chacune dans le cadre de ses compétences, les actions programmées.

Au-delà de ces objectifs généraux fixés par la loi, le schéma pourra se fixer des objectifs spécifiques en lien avec les démarches déjà engagées dans le Pas-de-Calais :

- Un schéma qui soit un outil d'aide à la décision pour prioriser les choix de déploiement de nouveaux équipements et services ;
- Un schéma qui offre un cadre et des outils d'analyse aux collectivités (EPCI, communes) pour élaborer des schémas de services locaux ;
- Un schéma qui favorise des démarches inventives voire innovantes impliquant les usagers et les acteurs locaux et améliorant la prise en compte de leurs attentes et leurs initiatives.

LA NOTION D'ACCESSIBILITÉ

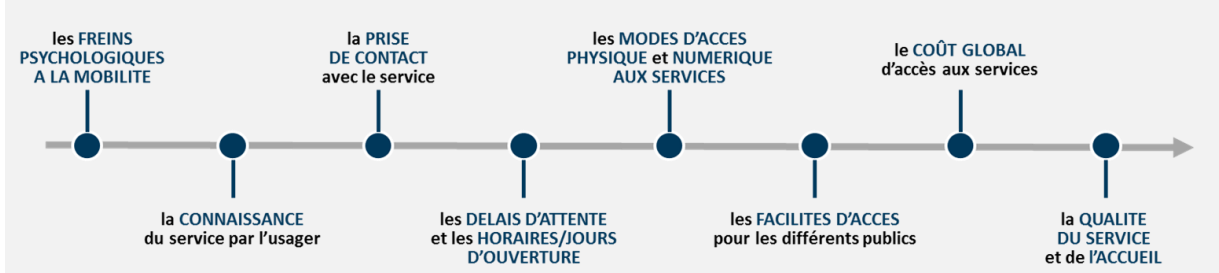
Si la notion d'accessibilité renvoie en priorité à l'accès physique des équipements (temps et modes d'accès), ce schéma a également permis d'**élargir les réflexions à l'ensemble des dimensions de l'accessibilité** qui ne se résume pas à l'accessibilité physique.

Au-delà de l'éloignement aux services, il s'agit de prendre en compte les aspects **amont** de l'accessibilité (l'information, la connaissance et la visibilité du service, la prise de contact avec le service, l'adaptation des horaires et des disponibilités des services), mais aussi les aspects **aval** (accessibilité des différents publics, politique tarifaire, qualité du service rendu).

Cette **chaîne globale de l'accessibilité** pose des enjeux différents selon les services, mais aussi selon les territoires (selon l'enclavement, selon l'offre de mobilité collective, selon le degré de mobilité des ménages, selon les infrastructures numériques présentes, selon les logiques de flux) et selon les publics concernés (indicateurs sociaux, niveaux de revenus, vieillissement, etc.)

Cette approche globale de l'accessibilité a permis d'orienter les réflexions, en phase de diagnostic mais aussi au cours de la définition des actions, sur les différentes formes de présence et d'accessibilité aux services.

La chaîne de l'accessibilité

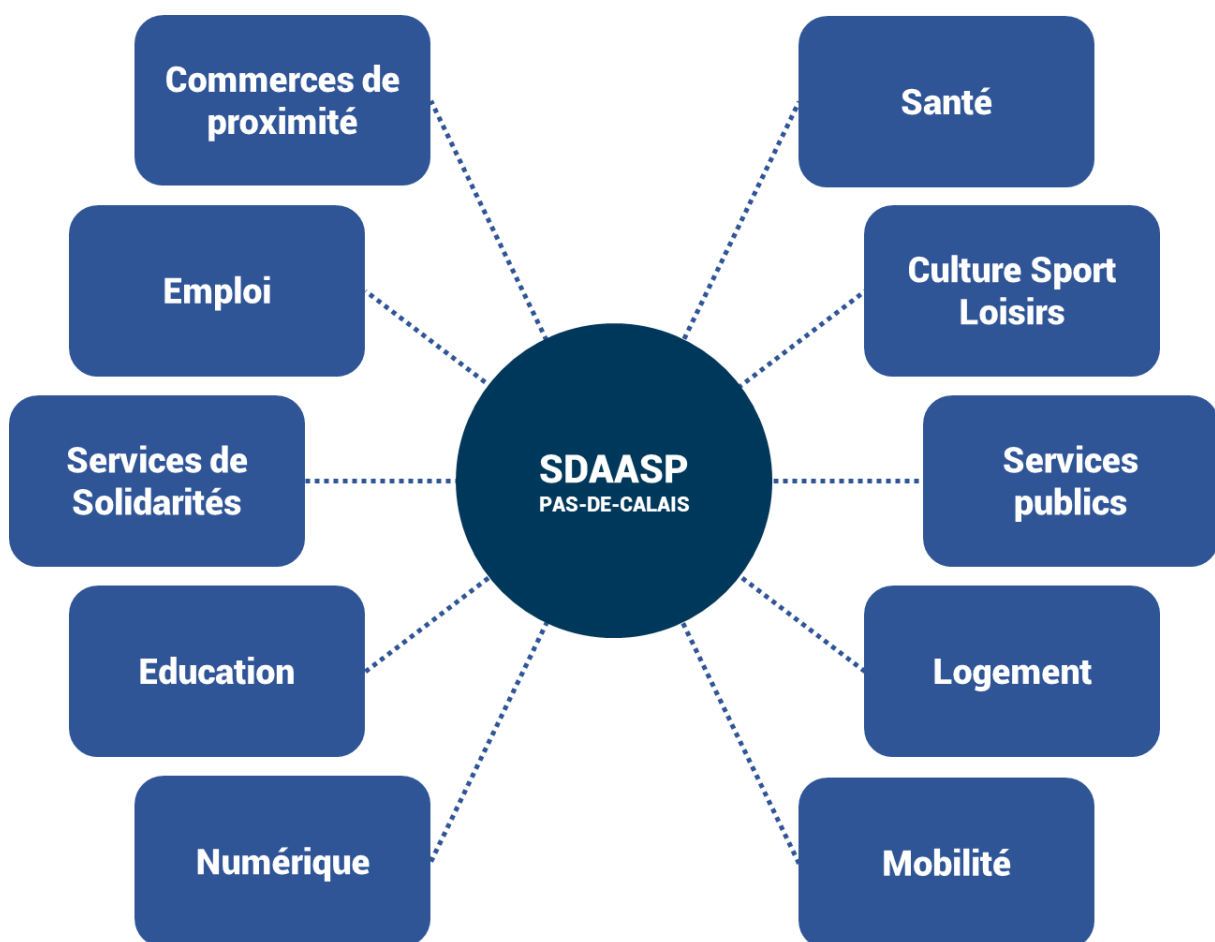


LES SERVICES RETENUS DANS LE SDAASP

LA NOTION DE « SERVICES AU PUBLIC »

La notion de services au public est définie par le Conseil Économique Social et Environnemental comme « recouvrant l'ensemble des services, publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires ». Il est question d'accès aux services de la vie quotidienne, et pas uniquement aux services publics. Aux écoles, aux mairies, certes...mais aussi plus largement de l'accès aux commerces et services de proximité (boulangerie, poste, distributeurs de billets, stations-services...), aux services médicaux (médecins, maisons de santé, ...), aux activités sportives et de loisirs...et bien d'autres encore.

Le SDAASP du Pas-de-Calais se concentre sur **dix thématiques** : santé ; services publics ; solidarité ; emploi ; logement ; éducation ; culture sport loisirs ; services marchands de proximité ; numérique ; et mobilité.

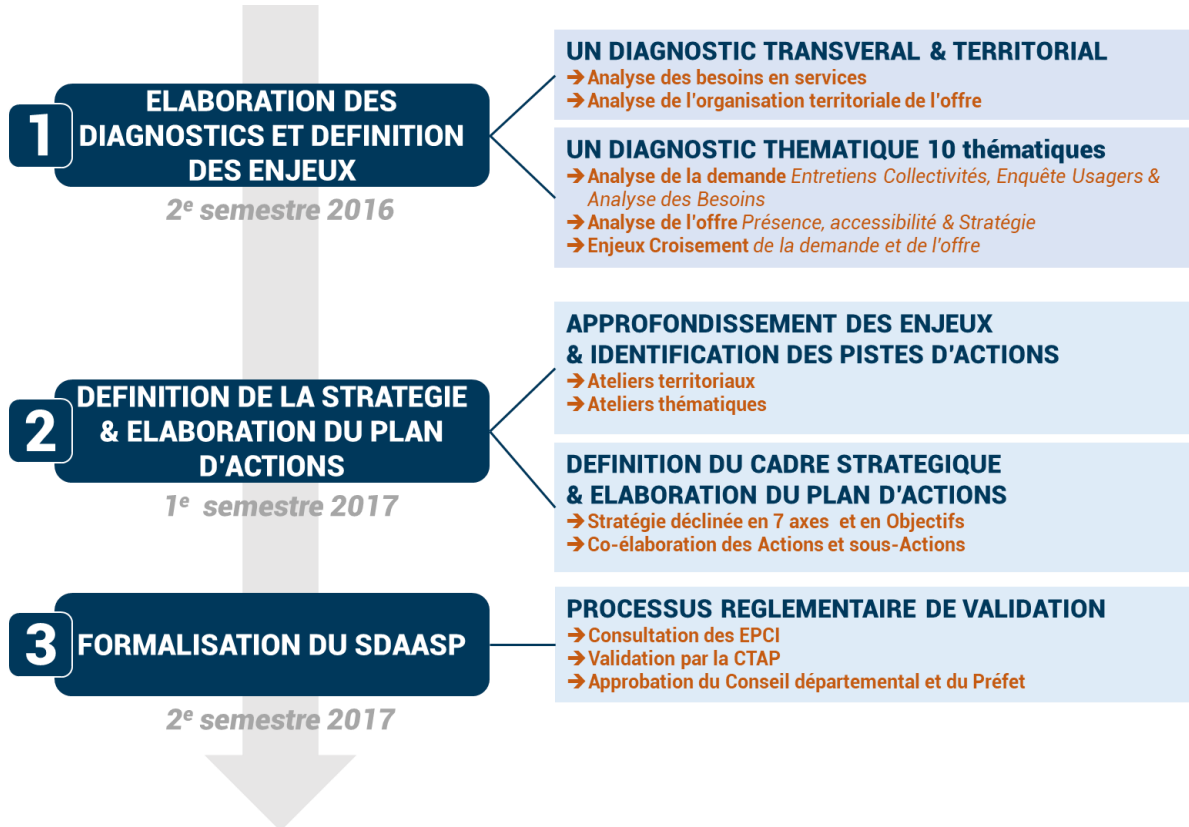


Tout au long de la démarche, les services numériques et de mobilité ont été considérés avec une double entrée. Ces thématiques sont à la fois considérées comme des services à part entière, et également comme des leviers pour accéder aux autres services.

1. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU SCHÉMA

METHODOLOGIE GLOBALE

UNE DEMARCHE EN TROIS PHASES



8

UNE DEMARCHE PARTENARIALE

LA MISE EN PLACE D'UN COMITE DES PARTENAIRES

Présidé par le Préfet du Pas-de-Calais (Fabienne BUCCIO, puis Fabien SUDRY) et par le Président du Département (Michel DAGBERT, puis Jean-Claude LEROY), le **Comité des partenaires** réunit plus de 80 acteurs institutionnels et partenaires (élus, représentants d'organismes publics, acteurs du monde associatif, économique, social, etc.). Il s'est réuni à chaque grande étape du schéma :

- Le 23 juin 2016 afin de lancer la démarche, de présenter le schéma et ses principaux objectifs, la méthodologie retenue et le calendrier de la concertation.



- Le 04 novembre 2016 afin de restituer les principaux éléments de diagnostic (diagnostics thématiques, enquête à la population) et débattre des enjeux en ateliers thématiques.
- Le 06 avril 2017 afin de restituer la concertation territoriale et d'alimenter la co-construction du plan d'actions en ateliers thématiques.
- Le 06 octobre 2017 afin de présenter le cadre stratégique retenu et le plan d'actions.



UNE CONCERTATION CONTINUE

Le SDAASP du Pas-de-Calais a été élaboré à chaque étape de manière concertée et partenariale. Accompagnés par le bureau d'étude EDATER dans ces étapes, le Département et la Préfecture ont fait le choix de mettre en place **un vaste dispositif de concertation** capable de couvrir les 10 thématiques retenues pour le schéma et surtout d'intégrer des réalités et des besoins différents observés à l'échelle départementale.

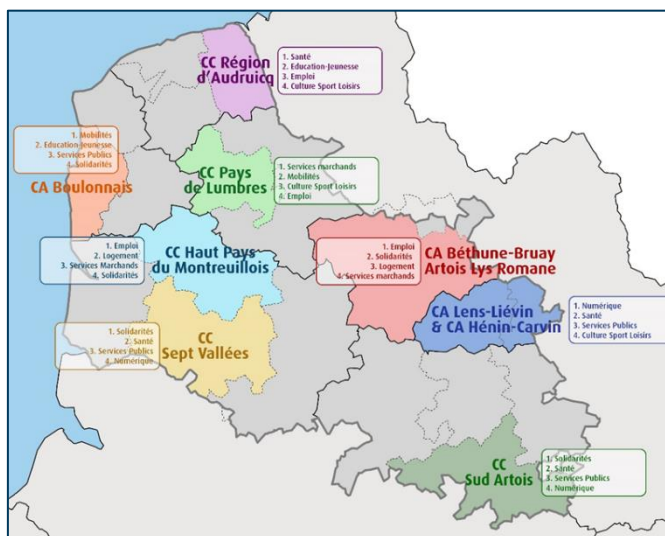
En **phase de diagnostic et enjeux (Phase 1)**, la concertation s'est traduite par :

- **Plus de 50 rendez-vous territoriaux avec l'ensemble des EPCI du département, des communes bourgs-centres et des communes** siégeant à la CDCI ou à la CTAP. Ces rencontres ont permis d'alimenter le recensement des services présents sur les territoires, de spécifier les priorités des territoires (en termes de besoins et d'offres).
- **Plus de 30 entretiens avec des partenaires et opérateurs de services.** Ces entretiens ont permis d'alimenter la connaissance de l'offre sur les territoires du Pas-de-Calais et de percevoir les stratégies des opérateurs de services face aux enjeux d'accessibilité aux services.
- **Plus de 2 000 habitants sondés lors d'une enquête téléphonique** réalisée par le cabinet QUALITEST en septembre 2016, selon un échantillonnage par quotas représentatifs de la population des territoires et des EPCI du département.
- **Dix ateliers thématiques** organisés lors du 2^e Comité des Partenaires (04 novembre 2016) qui ont permis d'affiner les diagnostics et les enjeux thématiques

9

En **phase de stratégies et actions (Phase 2)**, la concertation s'est traduite par :

- **Une série de huit ateliers territoriaux couvrant la diversité des territoires du Pas-de-Calais.** Organisés entre janvier et février 2017, ces ateliers ont eu pour vocation d'approfondir et territorialiser les enjeux identifiés et de cibler un vaste panel d'actions permettant d'y répondre.



Les huit secteurs test couvraient différents types de territoires (urbain, rural, périurbain, littoral, bassin minier, etc.), différents profils de population (territoires en croissance démographique ou non, vieillissant ou rajeunissant, aux profils socio-économiques différents, etc.) et avec un maillage des infrastructures de transports inégal (territoires connectés, enclavés, etc.).

Pour chacune des rencontres, 4 des 10 thématiques du diagnostic étaient discutées avec les participants.

Au total, ils ont réuni 135 participants et ont permis d'identifier de nombreuses pistes d'actions.



▪ **Cinq ateliers thématiques²** organisés lors du 3^e Comité des Partenaires (06 avril 2017) ont permis de débattre des pistes d'actions recensées lors des ateliers territoriaux (complétées par un travail de benchmark national) et d'identifier les actions les plus pertinentes et les plus réalisables qui ont ensuite été intégrées au schéma.

▪ **Un processus partenarial de co-élaboration du plan d'actions** mis en place entre mai et septembre 2017. A partir d'un cadre stratégique et de fiches actions réalisées par les services du Conseil départemental, les potentiels partenaires et opérateurs de services ont été associés pour contribuer aux fiches actions afin d'une part, de veiller à la cohérence globale des stratégies d'acteurs et de leurs dispositifs, et d'autre part de valoriser certains de leurs dispositifs répondant aux objectifs définis dans le SDAASP. Cette co-élaboration du plan d'actions a pris la forme d'entretiens partenariaux (avec les services du Conseil régional notamment), ou d'entretiens thématiques (8 ateliers thématiques ont été organisés) puis d'échanges et de prises de contact continus entre les différents partenaires.

² Pour ce 3^e Comité des Partenaires, le choix a été fait de procéder à des regroupements thématiques autour de cinq ateliers : Services publics & Solidarités ; Culture-Sport-Loisirs ; Services marchands ; Services de santé ; Education-Jeunesse. Le numérique et la mobilité étaient intégrés de manière transversale à chaque pilier.

2. DIAGNOSTIC DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

L'ESSENTIEL A RETENIR



A l'exception de certains espaces (quelques secteurs ruraux ou communes périurbaines et certains quartiers en zones urbaines), il est important de souligner que les proportions de territoires et de populations du Pas-de-Calais marqués par des enjeux d'éloignements aux services, « les zones grises », sont sensiblement inférieures à celles observées au niveau national ou régional.

Pour autant, cette spécificité départementale ne doit pas masquer d'autres formes d'enjeux dans l'accessibilité aux services :



- La proximité physique ne signifie pas nécessairement une bonne accessibilité. Les horaires d'ouverture, la disponibilité du service, la tarification, la prise en main des services numériques, la connaissance de l'offre, l'évolution de l'offre ou les freins psychologiques sont autant de freins possibles au processus d'accessibilité aux services. Ces questions d'accessibilité sont étudiées globalement par thématiques de services dans les parties thématiques du diagnostic.



- Le bon accès aux services de manière générale dans le Pas-de-Calais ne signifie pas nécessairement l'absence d'enjeux spécifiques à certains services. Des enjeux thématiques spécifiques se mesurent localement et ont été identifiés dans le diagnostic. Ainsi, si les enjeux d'éloignement aux services sont globalement limités dans le Pas-de-Calais, le diagnostic thématique met en avant des problématiques localisées d'éloignement aux services publics, aux services de santé ou aux services marchands de proximité qui prennent un sens supplémentaire au regard des besoins exprimés par la population.



DES ENJEUX DÉTERMINÉS PAR LA DEMANDE ET SES ÉVOLUTIONS

- En effet, l'offre de service doit répondre à des besoins déterminés par les usagers et la population. Or, il existe de vrais enjeux sociodémographiques dans le département qui sous-entendent des défis d'adaptation et/ou de réorganisation de l'offre de services :



Des dynamiques démographiques contrastées

- Les dynamiques démographiques indiquent une diminution du nombre d'habitants des principaux pôles au profit des couronnes périurbaines de plus en plus éloignées ou d'espaces ruraux en reprise d'attractivité (moins dotés en services). **Cette tendance à la dissociation des lieux de vie et des lieux de services** souligne la nécessaire réorganisation de l'offre de services (revitalisation des pôles et/ou redistribution de l'offre de services) au risque de voir la proportion d'habitants en zones grises augmenter. Le défi d'une organisation efficace des mobilités collectives vers les pôles de services prend ainsi tout son sens.



Une structure par âge en mutation

- Parmi les départements les plus jeunes, le Pas-de-Calais fait aujourd'hui face à **une accélération du vieillissement** qui implique de nouveaux besoins en services (santé, solidarités, services à la personne). A noter que les dynamiques démographiques participent également à **un rajeunissement des secteurs attractifs** qui expriment d'autres formes d'adaptation aux services (enfance, scolaire, loisirs, etc.).



D'importantes fragilités sociales

- De par les caractéristiques socio-économiques de ses habitants, **le Pas-de-Calais compte parmi les départements les plus précaires de France**. Si cette spécificité se traduit par une offre de services déjà adaptée à cette réalité, les mutations actuelles pourraient renforcer ces besoins : effets des crises économiques, baisse des moyens publics, numérisation des services et capacité à prendre en main, etc. **Le profil social de la population est plus que jamais un paramètre majeur dans la définition d'une offre de services accessible à tous.**



Des territoires et des populations peu mobiles

- Enfin, le défi de la mobilité pour l'accès aux services constitue un enjeu prospectif fort à croiser aux profils de la population. **Les dynamiques de vieillissement ou de précarisation pourraient entraîner une perte d'autonomie d'une partie de la population pour l'accès aux services.**

Ainsi, il convient de ne pas limiter les enjeux de l'accès aux services à la seule question de l'éloignement aux services qui est une problématique mesurée dans le Pas-de-Calais. La prise en compte des besoins exprimés par les dynamiques sociodémographiques et les enjeux d'adaptation à ces besoins doivent être bien plus prégnants dans la définition des politiques d'amélioration d'accessibilité aux services.

LE DIAGNOSTIC DES BESOINS EN SERVICES

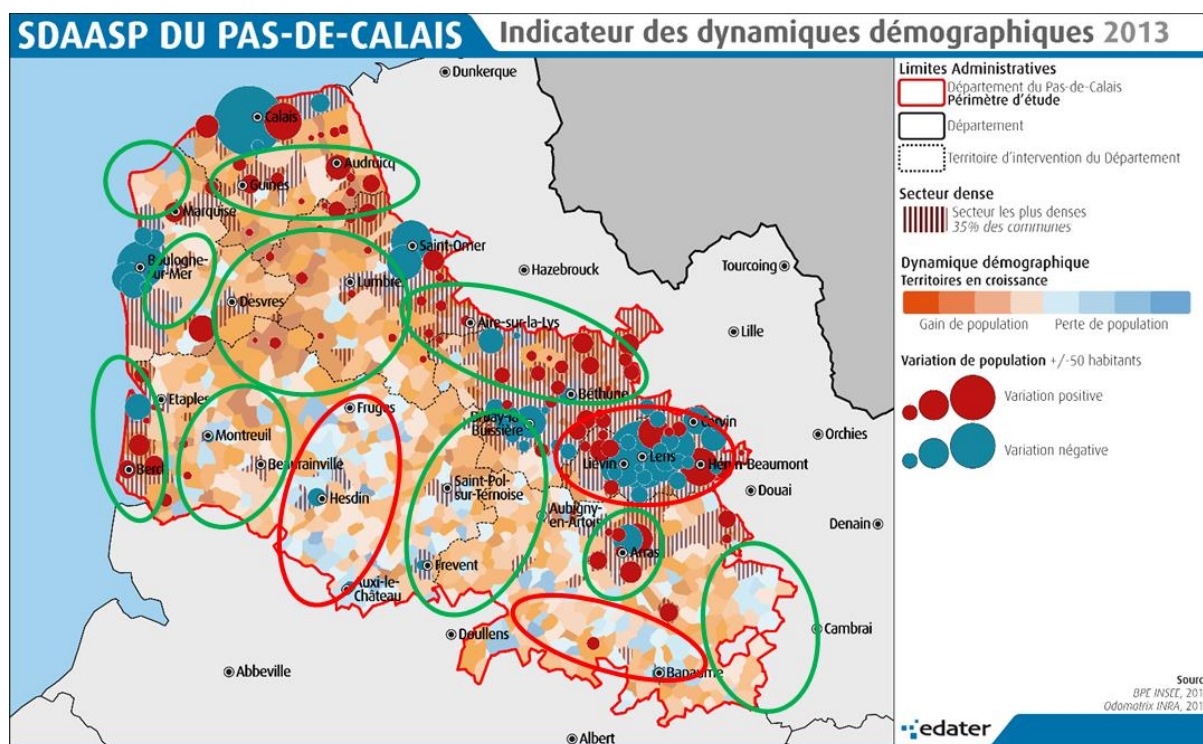
L'accessibilité aux services doit être pensée au regard des besoins et des spécificités de la population qui utilise les services. En effet, les besoins et la demande en services d'un usager non-motorisé résidant sur un territoire sans réseau de transport collectif, d'un habitant résidant en zone blanche numérique, de jeunes parents actifs avec enfants, d'un ménage à bas niveau de revenus ou d'une personne âgée isolée sont évidemment différents.

Cette diversité de besoins doit ainsi être prise en compte pour apporter aux territoires et à la population des réponses adaptées. Le SDAASP a donc été élaboré en prenant en compte les caractéristiques et spécificités des territoires et de la population du Pas-de-Calais.

Quatre caractéristiques et dynamiques territoriales³ permettent de qualifier les besoins en services et les défis d'adaptation de l'offre :

1. LA REPARTITION DE LA POPULATION ET LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

Si le département du Pas-de-Calais s'inscrit dans une dynamique démographique majoritairement positive (+34 000 habitants entre 2000 et 2016), on observe néanmoins des situations et des tendances contrastées qui posent des enjeux dans l'accessibilité aux services.



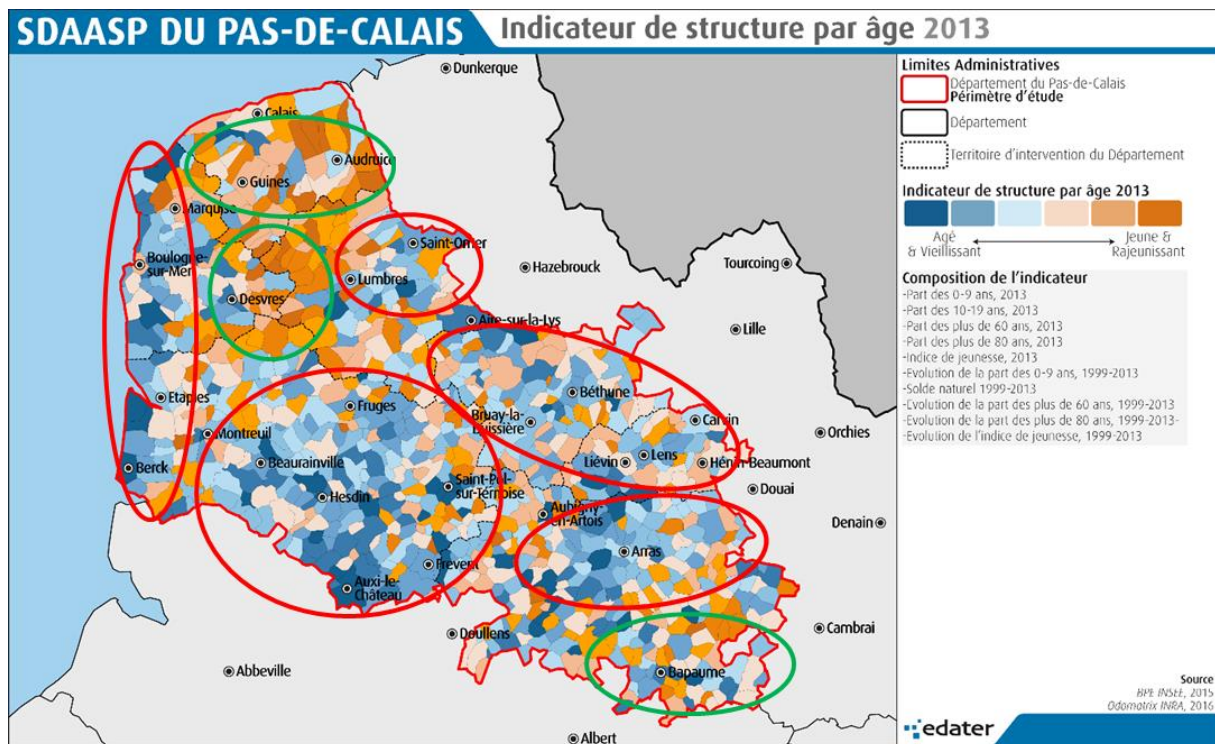
▪ Des espaces denses (en hachuré sur la carte), où les besoins en services sont quantitativement plus importants, il s'agit alors d'assurer une offre suffisante pour répondre aux besoins de la population.

³ Pour les quatre champs identifiés, il est proposé la construction d'un indicateur de synthèse (indicateur composite) permettant de comparer les communes du département entre elles. Ces indicateurs composites décrivent à la fois la situation actuelle (indicateurs statiques) et une vision dynamique et prospective du territoire (indicateurs d'évolution). Ils n'ont pas vocation à dresser un portrait exact des territoires mais à permettre d'identifier des besoins prioritaires et de qualifier les espaces déficitaires en services et en y apportant des réponses adaptées aux besoins.

- Des espaces en croissance démographique (entourés en vert sur la carte), aux enjeux de densification, de structuration et de réorganisation de l'offre de services afin d'accompagner l'augmentation de la demande, parfois en dehors des lieux de services existants.
- Avec des espaces en décroissance (entourés en rouge sur la carte), où se pose un enjeu de revitalisation des pôles en perte de population et de maintien d'une offre de services comme vecteur d'attractivité territoriale.

2. LA STRUCTURE PAR AGE

Le département du Pas-de-Calais se distingue par un indice de jeunesse⁴ supérieur à la moyenne nationale (1,11 contre 0,97) mais connaît une relative tendance de vieillissement de la population.



L'indicateur de synthèse⁵ utilisé fait apparaître :

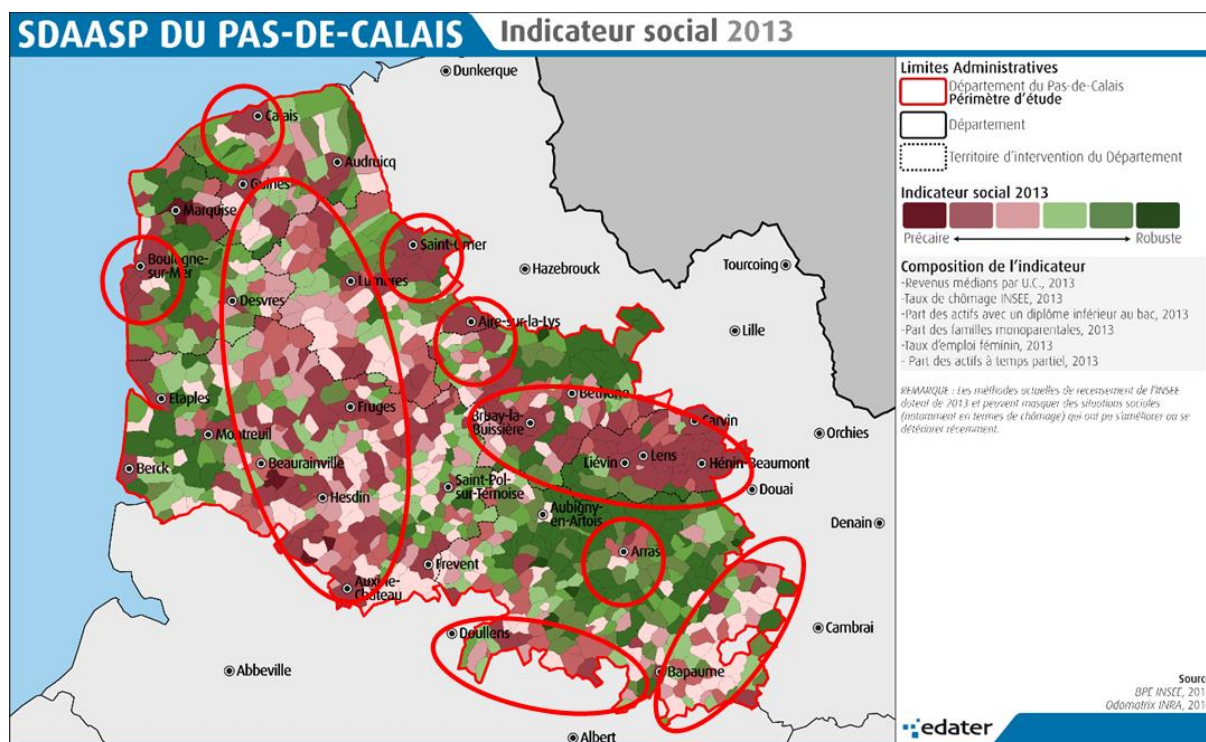
- Des espaces plus âgés et vieillissants (entourés en rouge sur la carte), qui induisent des besoins en services spécifiques (solidarité, services à la personne, offre de services de santé adaptée, etc.) et des réflexions sur des modes d'accessibilité adaptés (mobilité des services et des usagers, développement de réseaux de transport collectifs adaptés à une population âgée, etc.).
- Les espaces moins âgés et rajeunissants (entourés en vert sur la carte), sont également marqués par des enjeux de modernisation et de priorisation sur des services spécifiques (services à la petite enfance, services d'éducation ou encore offre de services culturels, sportifs ou de loisirs). Des enjeux liés à la mobilité se posent également selon les rythmes de vie des parents ou encore les modes de mobilités des jeunes.

⁴ Ratio entre la population de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans

⁵ Composition de l'indicateur : Part des 0-9 ans (2013) ; Part des 10-19 ans (2013) ; Part des plus de 60 ans (2013) ; Part des plus de 80 ans (2013) ; Indice de jeunesse (2013) ; Evolution de la part des 0-9 ans (1999-2013) ; Solde naturel (1999-2013) ; Evolution de la part des plus de 80 ans (1999-2013) ; Evolution de l'indice de jeunesse (1999-2013).

3. LA STRUCTURE SOCIALE

Le département du Pas-de-Calais est un territoire fortement touché par les problématiques de précarité sociale. Cette réalité sociale, traduite par l'indicateur de synthèse⁶, soulève également des besoins spécifiques et des enjeux d'adaptation de l'offre de services.



▪ Les espaces plus précaires (entourés en rouge sur la carte) sont marqués par des besoins spécifiques liés aux profils des publics (services sociaux, services publics et services de solidarité). Ils se traduisent également par des enjeux d'accessibilité tarifaire (coûts des services) ou culturel (prise en main du numérique, freins psychologiques aux mobilités, services hors les murs).

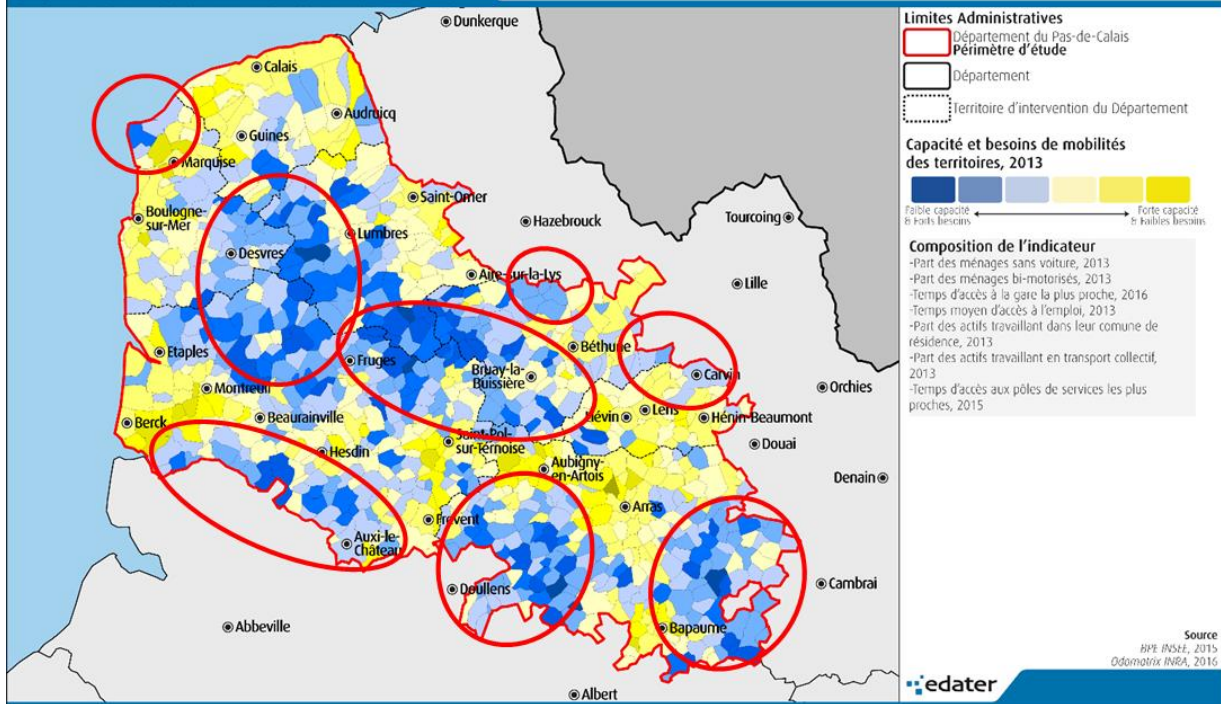
▪ Si le département du Pas-de-Calais concentre d'importantes fragilités sociales, des espaces plus robustes (en vert sur la carte) connaissent, par leur structure sociale, des enjeux de montée en gamme des offres de services. Cette montée en gamme des services peut se traduire par une diversification de l'offre ou une amélioration de la qualité des services déjà proposés.

4. LA CAPACITE ET LES BESOINS EN MOBILITES

Deux grands types d'espaces caractérisent le Pas-de-Calais : des espaces urbains denses, concentrant les fonctions économiques (services, bassins d'emploi), où l'offre de transport est présente, et où la population est globalement mobile. Des espaces ruraux, éloignés des fonctions économiques (services, bassins d'emploi), où les enjeux de mobilité y sont importants, et où les populations ont de faibles capacités à se déplacer (faiblesse ou absence d'offre de transports collectifs et maillage de services moins dense).

⁶ Composition de l'indicateur : Taux de chômage INSEE (2013) ; Revenus médians par U.C. (2013) ; Part des familles monoparentales (2013) ; Part des actifs avec un niveau diplôme inférieur au bac (2013) ; Part des actifs à temps partiel, 2013

SDAASP DU PAS-DE-CALAIS Indicateur de mobilité 2013



LECTURE DE LA CARTE Cette carte fait à la fois ressortir la capacité de la population à se déplacer (proximité d'une gare, taux de motorisation) et les besoins de se déplacer (éloignement des fonctions de services et d'emplois, etc.).

16

L'indicateur⁷ de capacité/besoins de mobilité fait émerger deux types d'espaces dans le Pas-de-Calais :

- **Les espaces plus enclavés et dépendants** (entourés en rouge sur carte) concentrent des enjeux de renforcement/réorganisation de l'offre de services de proximité, des enjeux d'organisation des mobilités des usagers et des services, et un défi de déploiement prioritaire des services numériques.
- Malgré des problématiques moindres, **les espaces accessibles, mobiles et structurés soulèvent des enjeux d'optimisation des mobilités collectives** (cadencement, tarification, modernisation des réseaux) **et de limitation de la mobilité individuelle** (appui au co-voiturage ou aux mobilités douces). Les territoires plus particulièrement concernés sont : les centres urbains dotés de réseau de proximité ; les secteurs desservis par le réseau TER des Hauts-de-France ; et les couronnes périurbaines hyper-motorisées.

⁷ Composition de l'indicateur : Part des ménages sans voiture (2013) ; Part des ménages bi-motorisés (2013) ; Temps d'accès à la gare la plus proche (2016) ; Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence (2013) ; Part des actifs travaillant en transport collectif (2013) ; Temps moyen d'accès à l'emploi (2013) ; Temps d'accès aux pôles de services les plus proches (2015)

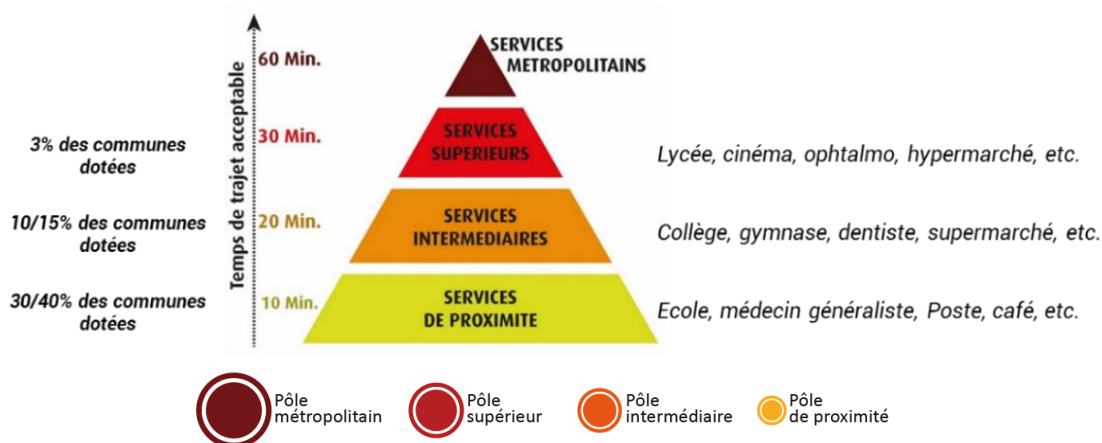
LE DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE SERVICES

MESURER ET QUALIFIER L'ACCES AUX SERVICES

Dans son article 98, la loi NOTRe indique que le diagnostic du SDAASP doit permettre d'identifier « les zones présentant un déficit d'accessibilité des services ». Il est donc nécessaire :

1. D'identifier les pôles et de définir l'armature de services, garants de l'accès aux services pour les territoires et leurs habitants, par

- La distinction des services selon leur fonction (proximité / intermédiaire / supérieur / métropolitain) définie à partir d'indicateurs nationaux (nombre de communes disposant des services, seuils d'apparition de services selon la taille des communes, etc.).
- La hiérarchisation des pôles de services (proximité / intermédiaire / supérieur / métropolitain) selon la diversité et le type de services dont ils disposent.



2. De calculer le rayonnement de ces mêmes pôles (en fonction de leur niveau hiérarchique et au regard des temps d'accès en voiture) et la définition des bassins de services qui organisent l'accès aux services à l'échelle du département

3. De recenser des territoires éloignés de ces bassins de services et où les temps d'accès aux services dépassent les moyennes acceptables. Ce sont les « zones grises ».

4. De qualifier ces zones grises au regard :

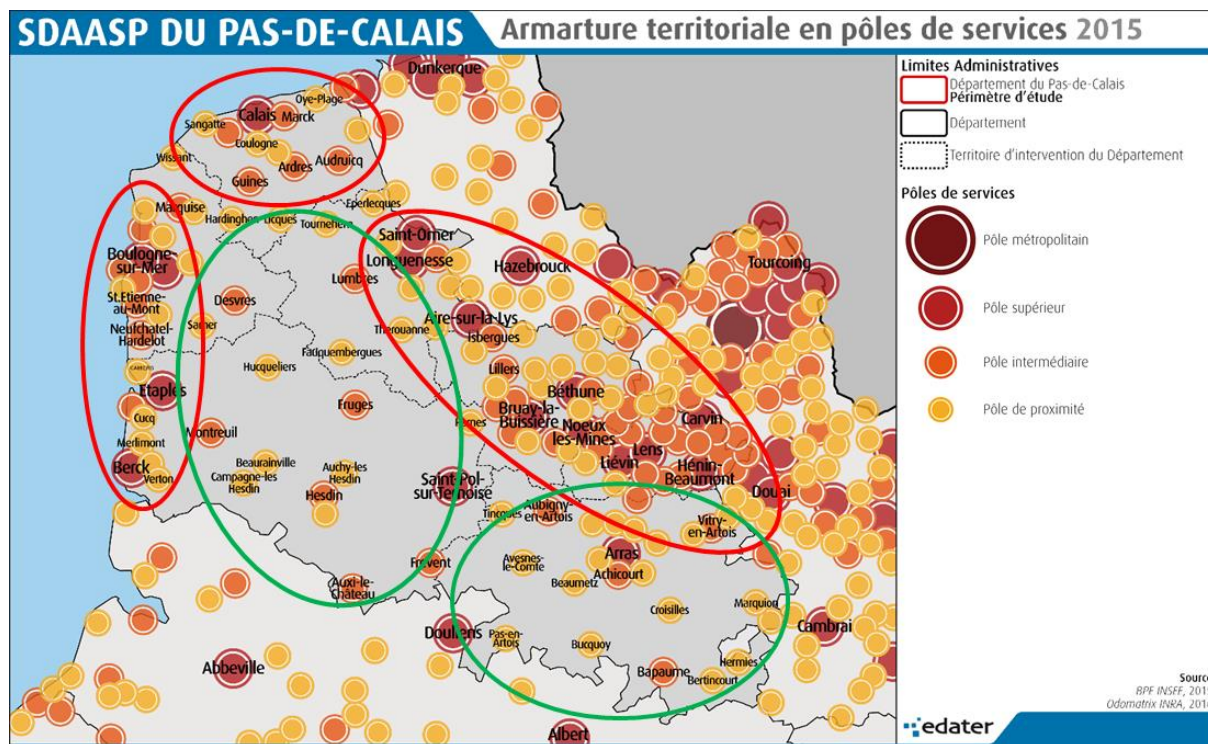
- du type d'espaces concernés et du type de services déficitaires
- des besoins exprimés par la démographie et les caractéristiques de la population

DANS LE PAS DE CALAIS : UN BON MAILLAGE DE SERVICES

Contrairement à de nombreux départements, le Pas-de-Calais dispose globalement d'un très bon maillage en pôles de services cohérent par rapport aux fortes densités de population, notamment sur trois secteurs marqués (entourés en vert sur la carte), d'une continuité de pôles de services plus ou moins structurants.

Pour autant, ces espaces présentent des enjeux de redynamisation de leurs pôles : dans les pôles supérieurs, majoritairement en décroissance sur le plan démographique et concentrant les problématiques sociales, mais aussi dans les pôles intermédiaires et de proximité situés aux franges, où les dynamiques périurbaines et les problématiques de mobilité présentent des enjeux importants.

DES SECTEURS MOINS DOTES AVEC UNE ARMATURE TERRITORIALE A CONFORTER



18 La carte des pôles de services fait ressortir **des espaces moins dotés en services (entourés en rouge sur la carte), qui correspondent aux espaces moins denses du département** : l'Arrageois et le cœur rural du Pas-de-Calais. Ces espaces moins denses en pôles de services présentent **des enjeux communs de consolidation et/ou redynamisation des polarités de services** en cohérence avec les dynamiques démographiques et caractéristiques sociodémographiques.

DES ENJEUX D'ELOIGNEMENT PHYSIQUE AUX SERVICES PLUS LIMITES

Au-delà de l'organisation territoriale de l'armature de services, il est nécessaire d'observer sa capacité à rayonner sur les territoires et desservir les populations dans **des temps d'accès acceptables** : 10 minutes pour les services de proximité, 20 minutes pour les services intermédiaires, et 30 minutes pour les services supérieurs⁸. En dehors de ces seuils acceptables moyens définis au niveau national, on parle de **zones grises**.

Les cartographies et les statistiques des territoires et populations en zones grises indiquent qu'elles sont peu nombreuses dans le Pas-de-Calais

COMMUNES & POPULATION EN ZONES GRISES	PAS-DE-CALAIS			HAUTS DE FRANCE	FRANCE
	Nombre de communes	Nombre d'habitants	% d'habitants	% d'habitants	% d'habitants
Services de proximité	151	78 406	5,4%	6,5%	7,5%
Services intermédiaires	28	22 029	1,5%	2,4%	3,6%
Services supérieurs	51	35 566	2,4%	2,7%	8,1%

■ Pour **les services de proximité**, on observe des zones grises dans les intervalles des pôles du cœur rural du département ainsi que dans les couronnes périurbaines des grands pôles où les services se redéployent assez peu malgré des dynamiques démographiques

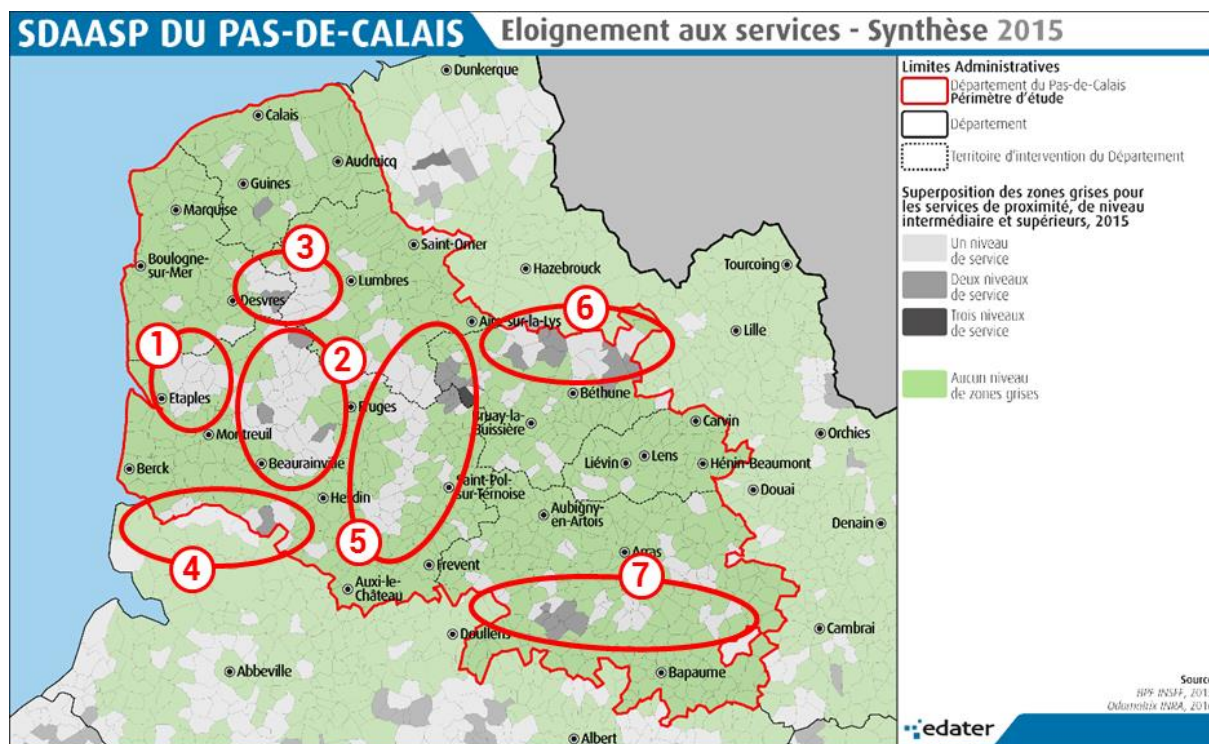
⁸ Les temps de parcours sont calculés à partir du distancier Odomatix de l'INRA. Il calcule les temps de parcours de centre à centre de communes en voiture individuelle en heure pleine.

- Pour **les services intermédiaires**, les zones grises se limitent à quelques communes rurales, notamment dans l'Arrageois, ainsi que sur quelques communes de la grande couronne périurbaine lilloise (entre Béthune et Aire-sur-la-Lys)

- Pour **les services supérieurs**, les zones grises se concentrent sur une bande nord-sud situées dans les zones rurales des CC du Haut Pays du Montreuillois et des Sept Vallées (secteur de Desvres, Fruges, Beaurainville, Montreuil) éloignées des pôles supérieurs du littoral ou du bassin minier ainsi que les communes de la grande couronne périurbaine lilloise (au nord de Béthune)

LES ESPACES A ENJEUX

La superposition des zones grises des trois niveaux de services permet de dresser la carte des espaces à enjeux d'éloignement qui fait apparaître **sept secteurs à enjeux** :



- ① **Nord de l'ex-CC Mer et Terres d'Opale** : déficit d'accès aux fonctions de proximité
- ② **Centre du Montreuillois-Ternois** : présence d'un maillage de proximité (Hucqueliers, Fauquembergues, etc.) et influence de pôles intermédiaires (Montreuil, Fruges) mais à équidistance des pôles supérieurs du littoral et du Bassin minier
- ③ **Intervalle Desvres-Lumbres** : déficit de services de proximité à l'intervalle de ces deux pôles intermédiaires
- ④ **Franges de la Somme** : secteur restreint de communes en déficit de services de proximité à la limite des deux départements
- ⑤ **Axe entre Aire-sur-la-Lys et Auxi-le-Chateau** : corridors de communes éloignées des pôles intermédiaires ou supérieurs d'Auxi-le-Chateau, Hesdin, Frévent ou Saint-Pol-sur-Ternoise
- ⑥ **Franges sud de l'aire métropolitaine lilloise** : secteur polarisé par Lille, à vocation résidentielle avec un faible maillage en pôles de services.
- ⑦ **Communes du sud Arrageois** : secteur restreint de communes éloignées des pôles de proximité du sud Arrageois à l'intervalle de Doullens et Bapaume

3. QUATRE PILIERS POUR UNE ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE

Les grands enjeux posés par le diagnostic ont permis de cibler les spécificités des grands défis du Pas-de-Calais pour la mise en œuvre de politiques pérennes en faveur de l'accessibilité des services à la population. Le SDAASP est ainsi construit autour de **quatre grands piliers** déclinés dans chacun de ses grands axes :



⇒ Répondre aux problématiques sociales fortes du Pas-de-Calais

Plus que l'éloignement aux services, le profil social de la population et les caractéristiques des besoins en services doivent être au cœur des politiques d'amélioration de l'accessibilité des services dans le département. Le SDAASP doit prioritairement être bénéfique aux publics les plus vulnérables en cohérence avec les politiques portées par le Conseil Départemental (Pacte des Solidarités et du développement local)

⇒ Couvrir la diversité des territoires du Pas-de-Calais

Le diagnostic a mis en avant la diversité des dynamiques et problématiques territoriales entre le bassin minier, les zones rurales, les territoires du littoral ou les quartiers politiques de la ville. Le SDAASP doit apporter des réponses adaptées aux territoires ruraux, périurbains ou urbains qui sont en déficits d'accessibilité aux services. Il doit également promouvoir une vision globale d'aménagement du territoire et soutenir l'armature du territoire (renforcement des centralités au titre des solidarités territoriales et de l'équité territoriale).

⇒ Accompagner la transition numérique des services

Les services numériques se déploient et deviennent parfois la seule modalité d'accès aux services. Le SDAASP réaffirme en ce sens le soutien aux infrastructures et réseaux numériques pour soutenir le déploiement des services numériques et garantir un accès pour tous les habitants. Mais il s'attache également à ne pas créer une deuxième fracture numérique, celle des usages, en promouvant un accompagnement dans la prise en main des services numériques pour certains publics (publics précaires, seniors, etc.).

⇒ Structurer une gouvernance clarifiée des services

L'offre de services est globalement présente dans le Pas-de-Calais, mais pas toujours lisible pour les usagers, avec de nombreux acteurs concernés. Le SDAASP réaffirme pour toutes les familles de services la nécessité d'une gouvernance clarifiée, d'une recherche permanente de mise en cohérence des stratégies et dispositifs des acteurs et d'un dialogue permanent afin de faciliter la lisibilité de l'offre pour les usagers en termes de communication ou d'implantation des services.

4. SEPT AXES STRATEGIQUES POUR LE PAS-DE-CALAIS

Les quatre principes guidant l'ensemble des politiques en faveur de l'amélioration de l'accessibilité aux services ont été déclinés de manière thématique en sept axes.

1 Garantir un accès numérique pour tous

2 Favoriser la mobilité de tous les usagers du Pas-de-Calais

3 Permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire

4 Maintenir, développer et coordonner la présence des services de santé sur l'ensemble des territoires

5 Assurer à tous les jeunes du Pas-de-Calais une facilité d'accès et une continuité dans leur parcours d'enseignement

6 Structurer une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et visible

7 Soutenir et adapter les services marchands de proximité dans les zones déficitaires

21

Chacun de ces sept axes couvre une thématique de services, affirme la prise en compte des quatre piliers du SDAASP et active les différents leviers d'amélioration de l'accès aux services : communication, visibilité, tarification, adaptation horaires, mutualisation, mobilité des services, déploiement des services numériques, mise en réseau des acteurs, etc.

LES PAGES SUIVANTES

Les pages suivantes présentent chacun des sept axes en rappelant les principaux enseignements du diagnostic et les enjeux et en présentant les objectifs et actions définis pour y répondre.

1 GARANTIR UN ACCÈS NUMÉRIQUE POUR TOUS



Ce premier axe souligne de manière générale la nécessité d'assurer d'une part la capacité d'accéder au numérique pour tous les territoires et pour tous les habitants en termes d'infrastructures et de connexions, et d'autre part l'impératif d'accompagner la prise en main des services numériques pour certains habitants.



L'AVIS DES HABITANTS

- 74% de la population se dit satisfaite des services numériques.
- Concernant l'usage des services à distance : 36% des habitants privilégient l'usage d'Internet, 30% du téléphone et 33% préfèrent se déplacer vers le service.
- 38% des habitants vivant en milieu urbain privilégient l'usage d'Internet, contre 33% pour ceux vivant en milieu rural.
- Les 24-39 ans (53%) et les 40-54 ans (42%) sont relativement plus nombreux à privilégier l'usage des services en ligne. A l'inverse, les plus de 65 ans sont encore peu nombreux à utiliser les services en ligne (15%) et privilégient le contact téléphonique (43%).
- Pour plus d'un habitant sur deux le contact physique est privilégié. Les freins évoqués à l'usage d'Internet sont des difficultés liées à l'utilisation d'Internet et au manque d'équipement : 13% évoquent des difficultés à se servir d'Internet, 12% ne sont pas abonnés à Internet, 12% ont des difficultés de connexion/débit, 2% ne disposent pas de matériel adapté.



QUELQUES CHIFFRES CLES

- 69 % des foyers de la Région Hauts-de-France sont en zone d'intention d'initiatives privées portées par Orange et SFR pour le très haut débit et 31 % des foyers sont en zone d'intervention publique (Syndicat Mixte La Fibre numérique 59/62)
- 900 millions d'euros sur 25 ans pour la couverture du très haut débit, dont 260 millions d'euros de financement public
- 68 euros, c'est le coût par prise restant à la charge des EPCI de la région. Ce coût est le plus faible comparé aux autres régions de France
- 100 % des foyers de la région raccordables au très haut débit d'ici à 2022 avec une majorité en FttH, la fibre optique jusqu'au logement
- En 2015, en France, 16% des français ne disposent pas d'un accès Internet à domicile et 21% n'en n'ont pas la maîtrise (Credoc)



ETAT DES LIEUX L'essentiel

Couverture téléphonique

- Le Pas-de-Calais compte peu de zones blanches (4 communes) en téléphonie mobile mais observe une persistance de zones grises dans des communes mal couvertes, et ce parfois même dans les bourgs-centres.
- Des mesures de résorption sont en cours (programme de couverture « zones blanches centres-bourgs » 2G et 3G, programme « zone de déploiement prioritaire » pour les zones peu denses en 4G).

Couverture numérique

- Les territoires ruraux du Pas-de-Calais et certains secteurs périurbains ont principalement des problématiques liées à la couverture Internet.

- Cette problématique est prise en compte dans le cadre du Schéma directeur du très haut débit en Nord-Pas-de-Calais qui prévoit d'ici 2022, le raccordement de la totalité des foyers au très haut débit et à la fibre.
- La qualité et la présence d'un accès au haut débit et à la fibre sont régulièrement cités comme un facteur déterminant, voir conditionnant, pour l'implantation d'un professionnel de santé, d'activités économiques ou l'arrivée de nouveaux ménages.
- Le risque de fracture numérique peut aussi être celui des usagers avec des inégalités d'accès constatées pour certains publics ayant des difficultés d'usages (difficulté d'adaptation aux outils, manque de formation...), et/ou des difficultés financières pour l'acquisition du matériel (ordinateur, abonnement...). Cette problématique d'accès aux services publics se renforce en continu avec le développement des services en ligne et de la dématérialisation des procédures.
- En réponse à ces enjeux, le Pas de Calais compte 122 espaces publics numériques permettent à la fois d'offrir une connexion à des habitants non-pourvus et de proposer des actions de médiation et de sensibilisation aux outils numériques. Ceux-ci sont principalement localisés dans les agglomérations et alentours et dans les centres bourgs des communes rurales.

ENJEUX

- Travailler à la résorption des zones blanches (non couvertes) ou grises (mal couvertes) restantes en matière de téléphonie mobile par la mobilisation des opérateurs
- Lutter contre la fracture numérique pour réduire les disparités territoriales et sociales en assurant une couverture numérique (THD, Fibre) sur l'ensemble du territoire départemental (objectif 2022) :
 - Un déploiement en lien avec les projets des territoires (économiques, médicaux, télétravail ...) : exemple nécessité du THD fixe pour les entreprises
 - Adapter les équipements pour être accessibles à une pluralité d'opérateurs
- Permettre le développement des usages et des services liés à l'Internet :
 - Encourager les projets de dématérialisation des services et notamment les services publics : vers de nouvelles applications (partage des actions innovantes) pour améliorer le service ou pour mobiliser les usagers autour de l'amélioration du service
 - Développer une offre de services performants pour permettre l'amélioration de la vie quotidienne : télétravail, démarches à distance (e-administration), achats en ligne, soins (télé-médecine)
- Accompagner les publics ayant des difficultés dans les usages ou d'accessibilité matérielle/ financière
 - Identifier le maillage existant en lieu d'accès public à Internet (espaces mutualisé, cyber base, mairies, borne CPAM, ...) et faire évoluer l'offre dans les zones dépourvues
 - Travailler sur la médiation numérique



OBJECTIFS & ACTIONS

En réponse aux problématiques mises en exergue par le diagnostic et aux enjeux, le SDAASP s'attachera à répondre à deux grands objectifs autour de plusieurs actions

OBJECTIF 1 Assurer l'accès à internet et le développement de services dématérialisés adaptés

Action 1.1 Travailler à la résorption des zones blanches et grises en matière de téléphonie mobile

Action 1.2 Poursuivre la mise en œuvre de la fibre et du très haut débit (fibre 59/62)

- Veiller au déploiement programmé de la fibre et du Très haut débit
- Prendre en compte les éléments d'analyse du SDAASP dans le calendrier de déploiement de la fibre et du très haut débit pour les territoires les plus éloignés des services de proximité

Action 1.3 Développer l'accès public au numérique

- Assurer le maillage des points d'accès au numérique sur l'ensemble du territoire
- Etablir un état des lieux et informer sur les points d'accès au numérique et de médiation aux usages
- Développer l'accès au wifi dans les lieux d'accueil du public, espaces publics, administrations...
- Mise en place des feuilles de routes numériques avec les EPCI

Action 1.4 Poursuivre le développement des services en ligne et applications numériques

- Poursuivre le développement des services en ligne
- Développer un outil de géolocalisation des lieux de services publics
- Structurer un réseau de communication dédié à l'innovation
- Créer des outils numériques adaptés pour une utilisation collaborative (atelier numérique/ESS)
- Valoriser l'Emploi Store, un portail de l'emploi pour faciliter l'accès aux services digitaux de Pôle emploi et de ses partenaires, acteurs publics et privés du secteur de l'emploi et de la formation.

Action 1.5 Développer l'accès aux ressources culturelles numériques

- Développer l'accès aux ressources culturelles numériques (lecture publique)

Action 1.6 Prendre en compte les problématiques autour du droit au maintien à la connexion internet

OBJECTIF 2 Faciliter l'accompagnement de tous les usagers dans la prise en main des services numériques

Action 1.7 Développer et soutenir des actions de médiation numérique

- Renforcer les actions de médiation numérique, permettant l'accompagnement des publics non autonome dans la pratique du numérique
- Mobiliser les médiathèques du réseau départemental pour initier les personnes âgées ou handicapées aux nouvelles technologies
- Renforcer les actions d'accompagnement au numérique dans le domaine de l'emploi

Action 1.8 Accompagner la prise en main du numérique dans les établissements scolaires en favorisant les apprentissages et le suivi de la scolarité

- Développer les usages du numérique dans le premier degré et l'appropriation d'une culture numérique par les élèves
- Développer les environnements numériques de travail dans les collèges publics
- Renforcer l'information sur la sectorisation des collèges



FOCUS ACTION

ACTION 1.1

TRAVAILLER A LA RESORPTION DES ZONES BLANCHES ET GRISES EN MATIERE DE TELEPHONIE MOBILE

Sous-action 1.1.1 Poursuivre l'identification des zones grises et améliorer l'information des dispositifs de porter à connaissance de ces zones

En matière de téléphonie mobile, le département compte quatre communes en zone blanche (Erny-Saint-Julien, Fontaine-L'étalon, Buire-au-Bois, Vacquerie-le-Boucq) et de nombreuses zones grises existent encore dans des communes mal couvertes, avec des problèmes de niveau de services, et ce parfois même dans les bourgs-centres. Des mesures de résorption sont en cours (programmes de couverture « zones blanches centres-bourgs » 2G et 3G, programme « zone de déploiement prioritaire » pour les zones peu denses en 4G) et des nouvelles réglementations obligent les opérateurs à de nouvelles obligation (couverture de 95% de la population de chaque département, respect du calendrier de déploiement accéléré dans des zones dites "de déploiement prioritaire").

Pour accompagner ce processus de résorption des zones grises, une plateforme a été mise en place par l'Etat <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr/> permettant aux élus locaux de faire remonter les problèmes de réseau de téléphonie mobile). Les sites identifiés feront l'objet d'une priorisation par le Préfet de région afin de permettre une analyse par les opérateurs mobiles et de définir les solutions techniques adaptées.

L'Etat et le Conseil départemental s'engage à communiquer et informer largement sur la plateforme. L'Etat assure également un accompagnement des intercommunalités en ingénierie afin de résoudre leurs problèmes de couverture en téléphonie mobile (information sur les démarches, appui dans la constitution de la demande de financement d'infrastructure).

ACTION 1.2

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FIBRE ET DU TRES HAUT DEBIT

Sous-action 1.2.1 Veiller au déploiement de la fibre et du Très haut débit (THD)

La dématérialisation des services dans divers domaines (administratifs, sociaux, emploi, santé, éducation, etc.) est une tendance croissante pour les collectivités et opérateurs permettant ainsi de facilité et simplifier l'accès aux services pour de nombreux habitants. L'accès à un internet fixe (au domicile) et mobile (à distance) performant devient ainsi une condition essentielle pour l'accès aux services en ligne. Aujourd'hui, seule la fibre optique permet de répondre à ces besoins de façon durable, et égalitaire (débits identiques pour tous).

Le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont associés pour réaliser le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) voté en 2013. Il prévoit notamment

- Une zone d'intention d'initiatives privées portées par Orange et SFR couvrant 69 % des foyers.
- Une zone non couverte par les investissements privés pour 31 % des foyers appelant une intervention publique. Il est retenu pour cette zone une maîtrise d'ouvrage publique unique, portée et partagée par la Région et les Départements dans le but de fibrer intégralement les communes concernées.
- Des aménagements qui permettront d'apporter la fibre optique à l'abonné pour tous en 6 ans et de déployer la montée en débit (triple play minimum) dans les zones les moins desservies en haut débit en 2 ans plutôt que 3 initialement envisagés (fin 2017).

Grâce à la mobilisation des fonds publics et privés par le syndicat mixte, le coût à la prise est, pour la zone publique, le même partout, ce coût par prise restant à la charge des collectivités (68€) est le plus faible comparé aux autres régions de France et l'usager devra uniquement payer son abonnement.

L'ensemble du territoire doit être couvert pour 2022.

ACTION 1.4 & ACTION 1.7

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES EN LIGNE ET APPLICATIONS NUMERIQUES & DEVELOPPER LA MEDIATION NUMERIQUE

Action 1.4.1 Poursuivre le développement des services en ligne et applications numériques

Cette action prévoit la poursuite du développement de services en ligne et applications numériques à destination des professionnels et des usagers. Ce processus d'évolution qui répond à la nécessité de déployer de nouveaux modes d'accès aux services est souhaité au niveau national au sein du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP).

Concrètement, cette action prévoit :

- La poursuite de la transition numérique (téléprocédures, etc.) et la création de nouveaux outils et services numériques de la part des différents opérateurs et acteurs de services (sous-action 1.4.1)
- De répondre à la nécessité d'une meilleure connaissance des services par le déploiement d'un outil de géolocalisation des services publics porté par le Département et avec l'appui des différents acteurs et opérateurs de services (sous-action 1.4.2)
- De soutenir et valoriser le déploiement de solutions innovantes et collaboratives en incitant à des dynamiques partenariales et de réseau (sous-actions 1.4.3 et 1.4.4), notamment avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour les aider à adapter les outils existants et à développer de nouvelles applications.
- De mettre en avant les nouveaux services proposés par les opérateurs de services, comme l'Emploi Store proposé par Pôle Emploi (sous-action 1.4.5) et qui facilite l'accès aux services numériques du secteur de l'emploi et de la formation

Sous-action 1.7.1 Renforcer les actions de médiation numérique permettant l'accompagnement des publics non autonome dans la pratique du numérique

La médiation numérique désigne la capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux, et leurs usages. Il s'agit de développer la culture numérique par un accompagnement de qualité et de proximité.

Il existe aujourd'hui un réel besoin à favoriser le développement des structures qui réalisent des actions d'accompagnement et de formations au numérique. Afin de soutenir l'existence de ces structures, et permettre un accueil et un accompagnement de qualité, favoriser le partage, la mutualisation, la diffusion et la pratique d'outils méthodologiques communs (tutoriels, guides méthodologiques...).

Concrètement, il s'agit de former les acteurs en contact avec les publics pour proposer un accompagnement aux outils numériques, formations et de soutenir la création, développement de réseaux de bénévoles accompagnateurs (ambassadeurs du numérique, écrivains publics numériques...). Des actions de formations ou des ateliers d'apprentissage à destination sont également à développer.

L'État cofinance le développement d'un réseau de Maison de services au public (MSAP), dans lesquelles les citoyens ont accès à du matériel informatique et à Internet. Des animateurs formés par les principaux opérateurs de services publics peuvent accompagner les utilisateurs dans la bonne utilisation de services publics en ligne. Des points d'accès numériques et des médiateurs sont également présents en préfecture et sous-préfectures.

2

FAVORISER LA MOBILITÉ DE TOUS LES USAGERS DU PAS-DE-CALAIS



Ce deuxième axe souligne la nécessité de maintenir et d'améliorer la qualité des réseaux et infrastructures permettant les déplacements des Pas-de-Calaisiens, mais aussi de faciliter leur mobilité et le renouvellement des pratiques.



L'AVIS DES HABITANTS

- 80% de satisfaction pour les services de transports (incluant le transport scolaire gratuit). Les habitants du Ternois, de l'Artois, et de l'Audomarois sont les plus insatisfaits. Les habitants de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, du Boulonnais, et du Calaisis sont les plus satisfaits.
- Avec des attentes plus fortes, les jeunes (18-24 ans) sont les moins satisfaits.
- 71,5% de la population estiment que les services de bus, bus scolaire, trains régionaux sont en amélioration. Les améliorations prioritairement attendues portent sur la qualité du service, la pluralité de l'offre, la qualité de l'accueil, les horaires, le rapport coût/service et la qualité de l'information.
- 87,9% pour les services de location de vélo, Transports à la Demande, covoiturage, autopartage sont vus comme en amélioration. Les améliorations prioritairement attendues portent sur la qualité de l'information, la facilité d'accès au service en ligne, les horaires d'ouverture, la qualité du moyen de transport.



QUELQUES CHIFFRES CLES

Mobilités individuelles

- 81,1% des ménages du Pas-de-Calais possèdent au moins un véhicule ; 46,6% des ménages ont au moins une voiture et 34,5% ont au moins deux voitures.
- 71 % des actifs occupés des Hauts-de-France travaillent hors de leur commune de résidence soit la plus forte proportion d'actifs mobiles en France
- 81,7% des actifs vont travailler en voiture contre 69% en France et 77% en Hauts-de-France.
- Près des 2/3 des bénéficiaires du RSA ont déclaré en 2011 être dans une situation de mobilité limitée voire inexistante soulignant une dépendance à l'automobile des ménages les plus fragiles.
- En 2015, plus de 120 000 ménages des Hauts-de-France (soit 7,4% des ménages) sont en vulnérabilité énergétique au sens des déplacements (dépenses liées au carburant).

Transports en commun

- 5 périmètres de transports urbains collectifs couvrent 78% de la population.
- 7 434 arrêts de bus et 61 500 cartes de transports scolaires ou aides délivrées.
- Pour les élèves de primaire, de collège et de RPI en secteur non urbain, 694 circuits scolaires assurent le transport quotidien de 42 000 élèves soit 14,7 millions de trajets par an.
- 79 gares ou arrêts dans le Pas-de-Calais, 12 lignes TER.
- La gare la plus proche en moyenne se situe en moyenne à 10 minutes en voiture (17 minutes en France), mais jusqu'à 25 minutes dans le canton de Fauquembergues, et 30 minutes pour la CC du Haut Pays du Montreuillois.
- 17 aires de covoiturage réalisées par le Département.



ETAT DES LIEUX L'essentiel

- Des caractéristiques géomorphologiques associées à un maillage routier dense (6 200 kilomètres de routes) et de qualité qui facilitent les déplacements motorisés des habitants.
- Un réseau de transports collectifs structuré autour de cinq réseaux de transports collectifs urbains et d'un réseau ferré dense connectant les principaux pôles urbains où se concentrent emplois et services. Il existe néanmoins des enjeux d'amélioration des réseaux et du matériel roulant, ainsi que du cadencement sur certaines lignes
- Des secteurs moins maillés notamment dans les territoires ruraux (éloignement à la gare la plus proche, faible desserte des réseaux de bus interurbains, rupture de parcours, etc.) avec une très forte dépendance à la voiture individuelle sur ces secteurs.
- Les déplacements domicile-travail sont en augmentation et de plus en plus longs avec une prédominance de la voiture individuelle et un fort enjeu d'un renforcement de la fréquentation des transports en commun ou des mobilités alternatives (autopartage, covoiturage, modes doux) encore sous utilisés.
- Des freins financiers et psychologiques à la mobilité chez certains publics précaires.



ENJEUX

- **Poursuivre les axes du schéma directeur départemental de la mobilité :**
 - Maintenir un réseau routier départemental qui répond aux besoins d'accessibilité et de développement des territoires
 - Favoriser l'inter-modalité, la qualité du service et le niveau de service en transport en commun pour améliorer l'accessibilité des territoires et la mobilité des habitants (notamment en quartier contrat de ville et communes en périphérie des agglomérations urbaines)
- **Favoriser l'accès aux transports collectifs pour lutter contre la vulnérabilité des déplacements, et l'accès aux transports pour les publics spécifiques**
 - Affirmer le lien emploi et mobilité partout
 - Maintenir le niveau de service du transport scolaire actuel
- **Répondre aux besoins de mobilité par la diversification de l'offre de transports alternatifs :**
 - Appuyer les flux de déplacements sur des réseaux de transport en commun interconnectés afin de faciliter des mobilités
 - Encourager l'adaptation de nouveaux services notamment en milieu rural (Transport à la demande, aires de covoiturage...) avec la modularité des usages
 - Poursuivre le développement des modes doux
- **Accompagner à la mobilité par le développement des usages numériques (informations, applications ...)**
- **Favoriser les initiatives pour lever les freins à la mobilité liées à une dimension socioculturelle.**



OBJECTIFS & ACTIONS

En réponse aux problématiques mises en exergue par le diagnostic et aux enjeux, le SDAASP s'attachera à répondre à deux grands objectifs autour de plusieurs actions

OBJECTIF 1 Encourager la mobilité et les déplacements en transport collectif ou modes doux

Action 2.1 Encourager la mobilité et promouvoir l'offre existante en levant les freins

- Encourager les jeunes du territoire départemental à se déplacer : essayer l'opération Tadao Express
- Intégrer un cartouche mobilité dans les courriers administratifs
- Valoriser les outils existants en faveur des déplacements des habitants, développer et faciliter l'utilisation des mobilités : la centrale PASS PASS

Action 2.2 Accompagner la mobilité des personnes ayant des besoins de mobilités spécifiques

- Favoriser la mobilité des personnes accompagnées par les services du Département
- Développer les mobilités solidaires en favorisant l'interconnaissance des acteurs et l'essaimage de bonnes pratiques (garages solidaires, etc.)
- Valoriser les dispositifs d'aide à la mobilité pour les personnes à la recherche d'emploi

Action 2.3 Poursuivre le développement des aires de covoiturage et des modes doux (aires de covoiturages, vélos, etc.)

- Poursuivre le développement des aires de covoiturage
- Poursuivre le développement des pistes cyclables
- Poursuivre les actions de mobilités durables portées par la Région Hauts-de-France

29

OBJECTIF 2 Assurer le maillage des infrastructures et des services de mobilité

Action 2.4 Définir des stratégies territoriales de mobilité vers les services à l'échelle régionale et locale

Action 2.5 Garantir un haut niveau de services en matière de voiries pour favoriser la mobilité et les déplacements de tous les habitants

- Assurer le maillage départemental des infrastructures et des services de mobilité
- Conforter les réseaux de transports en commun, les haltes et gares
- Développer l'usage du train pour les salariés : testez le train



ACTION 2.4

DEFINIR DES STRATEGIES TERRITORIALES DE MOBILITE VERS LES SERVICES A L'ECHELLE REGIONALE ET LOCALE

Si le département du Pas-de-Calais dispose globalement d'un bon maillage en services et d'infrastructures de transport performantes, il existe des disparités territoriales fortes qui posent des enjeux d'accessibilité aux services pour certains territoires, certains services ou certains habitants.

Il existe ainsi un réel enjeu à coordonner les politiques d'aménagement et de développement des territoires par une mise en cohérence des documents (plans, schémas) et une amélioration de la gouvernance et du dialogue entre les acteurs pour articuler les politiques de transport et le maillage en services.

Le Conseil régional veille déjà à ces problématiques à travers un nouveau dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires voté en juillet 2016 et à travers l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La coordination et la mise en cohérence pourraient à terme prendre la forme de temps d'échanges et de rencontres entre acteurs (pilotage de la Région et association du Département et des collectivités locales) intervenant dans le domaine des mobilités. Il s'agira d'échanger sur l'état des lieux et les besoins, élaborer de manière partenariale des pistes d'actions possibles pour améliorer l'accès à un panel de services. Il s'agira notamment de partager les initiatives, les projets, pour tenter d'en tirer les meilleurs enseignements, et réfléchir à des solutions pour répondre aux besoins des usagers et plus particulièrement sur la déserte des services aux publics.

ACTION 2.1

ENCOURAGER A LA MOBILITE ET PROMOUVOIR L'OFFRE EXISTANTE EN LEVANT LES FREINS NOTAMMENT PSYCHOLOGIQUES

Malgré le réseau de transports globalement structuré (grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, services de transports en commun), la part des transports collectifs dans la mobilité des voyageurs reste encore modeste. Le réflexe de la voiture reste fort et certains publics non-motorisés restent peu mobiles du fait d'une méconnaissance des réseaux de transport et de freins psychologiques quant à leur utilisation.

Cette action prévoit de soutenir les initiatives incitant et facilitant la mobilité de tous les habitants du Pas-de-Calais, notamment en transports collectifs. Concrètement, cette action prévoit :

- La poursuite d'actions de sensibilisation telle que l'opération « Tadao Express » développée sur le territoire de l'Artois organisée annuellement pendant la Semaine Européenne de la Mobilité (en septembre). A partir d'un Challenge : se déplacer d'un point à un autre du territoire, en utilisant les services de transport TADAO (bus, vélos...) et train, les « équipes » apprennent de façon ludique à lire les horaires, se repérer, établir un itinéraire, utiliser plusieurs modes de transport, comprendre les correspondances, et à se familiariser (voire se réconcilier) avec les équipements (sous-action 2.1.1).
- L'amélioration de l'information des usagers sur l'offre de transports collectifs existante et notamment pour permettre l'accès aux bâtiments gérés par le Conseil départemental. Une cartouche expliquant l'accès des différents sites en transport collectif pourrait ainsi être intégré à chaque courrier administratif (sous-action 2.1.2)

Les opérateurs et partenaires peuvent également mettre en place des dispositifs de soutien à la mobilité des publics les plus en difficulté.

L'Etat, par des crédits de droit commun ou des crédits spécifiques du CGET, peut également cofinancer des plateformes de mobilités portées par les collectivités territoriales.

3

PERMETTRE UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET DE SOLIDARITÉS POUR TOUS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



Ce troisième axe englobe l'ensemble des services publics et de solidarités (opérateurs nationaux et acteurs locaux, services sociaux, services de solidarités, accompagnement à l'emploi ou au logement, etc.) et souligne la nécessité de coordonner les offres de services en faveur d'une optimisation des services existants et d'une meilleure visibilité pour les usagers. Les défis de maintien de l'offre, de la diversification et de l'accompagnement à la transition numérique pour l'accès à ces services sont également mis en avant.



L'AVIS DES HABITANTS

Services publics

- 88% des sondés satisfaits des services publics dont 21% très satisfaits.
- 48% expriment un sentiment de dégradation de certains services administratifs (cartes grises, passeports, cartes d'identité, déclaration de revenus)

Services de solidarité

- Parmi les indices de satisfaction les plus élevés figurent les services de l'aide à domicile, de l'enfance ou les assistants maternels (9 sur 10),
- Taux légèrement moins élevés pour les services et équipements en direction des Personnes Agées et Personnes Handicapées
- 8 habitants sur 10 se disent globalement satisfaits des services sociaux (CAF, services départementaux et communes), en hausse par rapport à 2010 et 8 habitants sur 10 ont le sentiment que ces services sociaux s'améliorent.

Services d'accompagnement à l'emploi

- Les services liés à l'emploi font partie des services les moins bien évalués : 43% sont insatisfaits. 44% craignent une dégradation. Néanmoins, 55% les considèrent comme en amélioration.

Bonne évaluation des services d'accès en ligne.



QUELQUES CHIFFRES CLES

Services publics

- 25 Maisons de Services Au Public labellisées par l'Etat, dont 16 dans un bureau de poste (31/12/2017)
- 1 Point Information Médiation Multi Services : le PIMMS Artois-Gohelle avec 4 sites : à Arras, Libercourt, Lens et Bruay-la-Buissière, et un service itinérant
- 14 lieux d'accueil dédiés à l'accès au droit
- 27 communes accueillent des dispositifs de recueil de carte nationale d'identité et passeports.
- 26 lieux d'accueil du public en commissariats et 46 brigades de gendarmerie.
- 48 Centres d'Incendie et de Secours et 25 Centres de Première Intervention

Services de solidarité

- 366 points d'accueil du pôle solidarité du Département, dont 30% sont situés dans un quartier politique de la ville.
- 95% de la population de moins de 6 ans résident à 10 minutes d'un lieu de consultation d'enfants,
- 98% de la population du Pas-de-Calais habitent à moins de 10 minutes d'une permanence sociale du département,

- 90% des communes du Pas-de-Calais sont couvertes par un Relais Assistantes Maternelles (RAM),

Services d'accompagnement à l'emploi

- Taux de chômage du Pas-de-Calais (au sens du BIT) parmi les plus élevés de France : 12,3% au deuxième trimestre 2016 contre 9,6% en France métropolitaine
- Taux de chômage des 15-24 ans (au sens du recensement) s'élève à 39,9 % contre 28,3% en France métropolitaine.
- Niveau de formation plus faible que la moyenne régionale et nationale. 18,2% de la population possède un niveau de diplôme de l'enseignement supérieur dans le Pas-de-Calais (21,3% en région, 26,4% en France).
- En 2015, le département du Pas-de-Calais compte 78 238 allocataires du RSA (+8,8% depuis 2013), soit 9,4% de la population des 20-64 ans du département (contre 8,6% en 2013).

Services d'accompagnement au logement

- 25% logements sociaux dont 20% en quartier politique de la ville
- Hausse de la demande de logement social : +9% depuis 2013. Les personnes seules avec ou sans enfant représentent 58% des demandeurs.
- 6,5 % du parc est considéré, en 2013, comme potentiellement indigne et 119 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique.



ETAT DES LIEUX L'essentiel

Services publics

- Maillage territorial cohérent avec l'armature du territoire
- Diminution dans certains secteurs de la présence territoriale de certains services de l'Etat et d'opérateurs (conséquences de regroupements et de fusions opérés ces dernières années)
- Dynamique de mutualisation avec la création de 25 MSAP (Maisons de Services Au Public) labellisées par l'Etat et une quarantaine de lieux d'accueil non labellisés : accueil physique, permanences d'opérateurs nationaux et locaux et pour certains des services de médiation et d'accompagnement aux démarches en ligne.
- Développement d'une offre complémentaire aux nombreux points d'accueil de la population qui existent en mairie, dans les CCAS/CIAS, dans les 366 sites du Département, les points d'accès au droit ... (1^{er} accueil social inconditionnel de proximité)
- Nécessité d'améliorer la circulation et la qualité de l'information sur l'offre pour les habitants, et garantir la qualité du service et d'orientation

Services de solidarité

- Une offre d'équipements et de services de solidarité globalement satisfaisante, en accord avec les besoins élevés du territoire
- Présence des différentes caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales sur l'ensemble du département (CAF, CARSAT, CPAM) malgré quelques zones rurales moins pourvues
- Une offre de service petite enfance et de l'enfance en progression grâce notamment à des initiatives locales (haltes garderies itinérante, RAM ...).
- Une offre diversifiée de services destinés à la jeunesse : lieux d'information et d'orientation (PIJ, PAEJ, Maison des adolescents...)
- Un besoin de diversification de l'offre de services aux personnes âgées. Les besoins sont en forte évolution, ce qui nécessite une adaptation et diversification des services, ex : services liés au maintien à domicile (SAAD, HAD, téléalarme ...).
- Une augmentation de la capacité totale d'accueil de l'offre d'hébergement de personnes en situation de handicap (2013-2015 hausse de 45% de la capacité totale d'accueil)

- Double défi du renforcement et de l'organisation du « premier accueil social inconditionnel de proximité » (coordinations des points d'accueils, opérateurs et institutions) et de l'accès au droit et garantie des droits sociaux des publics spécifiques

Services d'accompagnement à l'emploi

- Le Pas-de-Calais a un taux de chômage parmi les plus élevés de France malgré une récente tendance à la baisse du nombre de demandeurs d'emplois en 2015.
- Un besoin d'accompagnement à l'emploi particulier pour les jeunes, les femmes, les seniors, les chômeurs de longue durée, en milieu rural et dans les quartiers politique de la ville.
- Malgré une forte présence des services publics d'accompagnement à l'emploi dans le département (20 sites Pôle emploi, 9 Services Locaux Allocation Insertion, 4 maisons de l'emploi, 9 missions locales et 8 PLIE) des disparités territoriales sont constatées.
- De très nombreux acteurs intervenant, des stratégies en mutation et la nécessité de mieux faire circuler et organiser l'information
- Mutation numérique et nécessité de poursuivre les progrès d'accompagnement aux démarches dématérialisées

Services d'accompagnement au logement

- Des besoins d'adaptation du logement croissants pour les personnes âgées et les personnes handicapés.
- La région Hauts-de-France figure parmi les régions ayant la plus forte densité de logements sociaux mais la demande est toujours importante et en hausse, principalement dans les centres des agglomérations littorales et dans les secteurs les plus urbains des agglomérations du Bassin minier.
- Des problématiques fortes d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la vulnérabilité énergétique. De nombreux dispositifs existants (mise en place d'espaces info énergie et prise d'initiatives des collectivités) mais un enjeu de coordination et de visibilité.
- Un travail sur l'offre d'information sur le logement dans le département (ADIL interdépartementale, CLLAJ...)
- Un défi transversal d'accompagnement dans l'accès aux droits



ENJEUX

Services publics

- Faire le lien entre l'offre de services « publics » et l'offre de services « sociaux » dans la perspective de la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité dans le département
- Maintenir un accès de proximité, un maillage cohérent et une qualité de services publics dans un contexte de diminution de la présence de certains opérateurs en s'appuyant l'implantation de MSAP (ou espace mutualisé de service au public non labellisé) :
 - Dans des secteurs moins pourvus en services et ce en cohérence avec les initiatives et structures locales existantes
 - En prenant compte l'accessibilité de ces sites (accès en transport en commun, horaires d'ouvertures...),
 - En garantissant une qualité de l'accueil et d'orientation dans les espaces mutualisés (locaux, formation des agents...)
 - En créant un réseau d'échanges autour de ces espaces mutualisés,
 - En améliorant l'information sur ces espaces,
 - En proposant des services d'opérateurs « non » ou « plus » présents sur le territoire
 - Enjeu autour des recompositions des EPCI et des sièges qui pourraient être des lieux d'accueil du public et des prises de compétences en matière de gestion de maisons de service au public

- Enjeux spécifiques à certains types de services nécessitant un maintien d'un accueil physique (services sociaux, de sécurité, postaux, ...) et/ou mise en réseau

▪ Adapter l'offre de services

- En termes d'horaires et de gestion des temps d'attente
- En termes de communication/information aux usagers (information « actualisée » sur les lieux d'accueil, les permanences, les documents nécessaires à certaines démarches, « langage administratif » ...)

▪ Renforcer l'accès au droit

- En facilitant l'accès à l'information et aux structures de conseil et d'accompagnement, notamment dans les démarches juridiques

▪ Poursuivre les démarches en matière d'amélioration de l'accessibilité physique des bâtiments publics et développer de manière complémentaire une approche de parcours des usagers à mobilité réduite.

▪ Développer et accompagner de manière adaptée (selon les services, les territoires et les usagers) la dématérialisation des démarches administratives.

Services de solidarité

▪ Diversification de l'offre d'équipements et de services, en lien avec le Pacte des Solidarités en direction de la petite enfance et des personnes âgées et des personnes handicapées

▪ Maintenir l'accès à un accompagnement social de premier niveau en proximité

- Garantir et faciliter l'accès aux droits sociaux pour des publics spécifiques : simplification du langage administratif et des démarches, accompagnement des usages des services à distance, amélioration des points d'accueil du public...

▪ Approfondir l'accès aux services de solidarité selon des spécificités du département

- En lien avec les services publics et associatifs concernés par les situations de grande précarité (regard sur l'aide alimentaire, l'insertion bancaire ...) ou encore le soutien à la parentalité...

Emploi

▪ Prendre en compte la problématique du maillage territorial des acteurs de l'emploi pour améliorer l'information des offres de services de l'emploi, améliorer l'orientation des demandeurs d'emploi en fonction de leurs besoins.

▪ Renforcer l'information des demandeurs d'emploi sur la dématérialisation des services de Pôle emploi (démarche d'inscription, prise de rendez-vous sur Internet, ...) en amont pour faciliter les démarches et optimiser les déplacements, tout en :

- Accompagnant à l'emploi par des dispositifs plus spécifiques (création d'entreprise, d'insertion...) avec une accessibilité qui n'est pas directe car elle passe par un « prescripteur de la démarche ».
- Encourageant les initiatives en faveur du télétravail, et de la création d'espaces de travail mutualisés « coworking » qui créent une offre supplémentaire et peuvent répondre à des problématiques de mobilité dans certains secteurs (zones rurales, quartiers politique de la ville)

▪ Permettre aux demandeurs d'emploi d'identifier les services d'accompagnement à l'emploi adaptés à leurs profils et à leurs besoins

Services d'accompagnement au logement

▪ Favoriser l'accès au droit commun et à l'information sur le logement en développant l'information gratuite sur le logement dans le Pas-de-Calais à destination de tous les habitants

- Favoriser l'accès à un logement pour tous en améliorant la couverture territoriale des lieux d'enregistrement des demandes de logements sociaux
- Lutter contre la précarité énergétique des plus démunis et favoriser la rénovation thermique
- Renforcer la connaissance des parcs de logements publics et privés en faveur de l'identification du « patrimoine dormant ».
- Identifier les organismes domiciliataires afin de favoriser le premier accès au droit.



OBJECTIFS & ACTIONS

En réponse aux problématiques mises en exergue par le diagnostic et aux enjeux, le SDAASP s'attachera à répondre à trois grands objectifs autour de plusieurs actions

OBJECTIF 1 Conforter et coordonner la présence des services publics et de solidarités sur les territoires

Action 3.1 Partager, anticiper et coordonner les stratégies de présences territoriales et numériques des services publics

- Mettre en place un « comité des opérateurs »
- Développer une observation continue de l'évolution de l'offre et des besoins de services publics

Action 3.2 Poursuivre de manière coordonnée le maillage territorial des espaces mutualisés de services au public (dont les MSAP) à l'échelle départementale

- Encourager l'ouverture d'espaces mutualisés de services au public et soutenir la qualité de l'offre proposée
- Inciter à la création d'une dynamique de fédération des espaces mutualisés de services au public à l'échelle du Pas-de-Calais
- Expérimenter la mise en place d'une Maison de Services Au Public itinérante

Action 3.3 Impulser la dynamique partenariale pour assurer un 1er accueil social inconditionnel de proximité

- Promouvoir le 1er accueil social inconditionnel de proximité
- Mettre en place d'un guide ressources informatisé des solidarités (WikiSol62)
- Garantir la qualité du service en améliorant la relation à l'utilisateur

Action 3.4 Structurer, coordonner et animer les réseaux d'acteurs de la solidarité pour une meilleure réponse à l'habitant

- Promouvoir le chef de filât du Département en matière de solidarités et de développement social
- Développer une approche globale dans l'ensemble des accompagnements

Action 3.5 Accompagner la création des Centres intercommunaux d'action sociale (CIAS)

- Accompagner les collectivités en ingénierie

OBJECTIF 2 Diversifier et adapter l'offre de services de solidarité à destination de tous les publics

Action 3.6 Conforter l'offre de services en direction des Personnes Agées-Personnes Handicapées

- Diversifier l'offre d'accueil à destination des Personnes Agées-Personnes Handicapées
- Renforcer l'aide aux aidants familiaux et professionnels
- Soutenir et développer une stratégie en faveur de l'aide à domicile

Action 3.7 Déployer des dispositifs participatifs et innovants contribuant à la diversification de l'offre de services sociaux

- Développer une stratégie globale de la participation de l'utilisateur
- Soutenir l'innovation et la prise d'initiatives dans la mise en œuvre et dans la pratique
- Communiquer sur les démarches participatives et sur les innovations

Action 3.8 Garantir prioritairement l'accessibilité des bâtiments accueillant du public pour les personnes en situation de handicap

- Mettre en accessibilité les bâtiments départementaux accueillant du public

OBJECTIF 3 Améliorer l'accompagnement et l'orientation des habitants du Pas-de-Calais

Action 3.9 Améliorer l'information et l'accès aux droits

- Réaliser un état des lieux du maillage territorial des structures d'accès au droit (nouveau)

- Faciliter les démarches pour l'accès aux droits sociaux
- Poursuivre la « GPS administration »

Action 3.10 Améliorer, coordonner l'information, et l'orientation des habitants sur les problématiques du logement

- Installer une ADIL interdépartementale du Nord et du Pas de Calais
- Prévenir les expulsions via le n° vert prévention des expulsions
- Mailler le territoire avec les CLLAJ (comités locaux pour le logement autonome des jeunes)
- Agir collectivement et plus efficacement contre la précarité énergétique des ménages les plus fragiles

Action 3.11 Coordonner les acteurs et les dispositifs d'accompagnement d'aide à l'emploi

- Renforcer la coordination des acteurs de l'emploi et l'articulation des dispositifs
- Développer l'accompagnement des publics dans une approche globale et coordonnée

**ACTION 3.1****PARTAGER, ANTICIPER ET COORDONNER LES STRATEGIES DE PRESENCES TERRITORIALES ET NUMERIQUES DES SERVICES PUBLICS**

Sous-action 3.1.1 Mettre en place un « comité des opérateurs »

Sous-action 3.1.2 Développer une observation continue de l'offre de services publics

Le grand nombre et la localisation des sites administratifs de l'Etat, des collectivités et des opérateurs (Pôle emploi, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, La Poste...) exerçant une mission de service public forment un maillage territorial relativement dense dans le Pas-de-Calais. Toutefois, il a été constaté une tendance à la diminution de la présence territoriale (en site propre ou en permanences au sein d'espaces mutualisés, en termes d'horaires d'ouverture, etc.). En parallèle, la plupart des grands opérateurs de services publics se sont engagés dans la dématérialisation des démarches par la création de services en ligne ou le déploiement de bornes numériques.

Cette double tendance (diminution de la présence territoriale et numérisation des services) implique une transformation des usages des services publics et impacte l'accessibilité de certains territoires et certains publics.

La mise en place d'un comité des opérateurs visant à partager, anticiper et coordonner les stratégies de chacun des opérateurs sur le territoire départemental concernant les lieux de présence (sites et permanences) et les horaires d'ouverture, ainsi que les perspectives de dématérialisation des démarches administratives apparaît pertinent pour pouvoir anticiper et partager ces stratégies afin de garantir un accès aux services publics pour tous les territoires et tous les habitants du Pas-de-Calais. Avec un co-pilotage Conseil Département et Préfecture, ce comité se réunira une à deux fois par an. Seront sollicités pour y participer, notamment les représentants des grands opérateurs nationaux qui le souhaitent.

Le Comité des opérateurs pourra appuyer ses réflexions et son action sur l'observatoire des services publics mis en place par le Conseil départemental (cf. sous-action 3.1.2)

ACTION 3.2**POURSUIVRE DE MANIERE COORDONNEE LE MAILLAGE TERRITORIAL DES ESPACES MUTUALISES DE SERVICES AU PUBLIC (DONT LES MSAP) A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE**

Sous-action 3.2.1 Encourager l'ouverture d'espaces mutualisés de services au public et soutenir la qualité de l'offre proposée

Les espaces mutualisés proposent des services publics de proximité en réunissant plusieurs opérateurs dans un même lieu. Ils proposent généralement des espaces de permanences et/ou des agents formés par plusieurs opérateurs pour délivrer des informations et orienter le public. Dans le Pas-de-Calais, on en distingue plusieurs formes avec des Maisons de Services au Public (MSAP) labellisées par l'Etat (25 MSAP labellisées dans le département, dont 16 dans un bureau de poste au 31/12/2017) et les espaces mutualisés non labellisés (une quarantaine qui comptent au moins 4 opérateurs dans le Pas-de-Calais). L'élaboration du SDAASP a permis de mettre en relief les secteurs déficitaires en services, en particulier dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires soulignant la nécessité de poursuivre ce maillage. Avec une préoccupation partagée de cohérence et de complémentarités, différents acteurs et opérateurs se sont ainsi engagés dans la poursuite de ce maillage :

- Le Conseil départemental prévoit d'accompagner en investissement les projets d'équipements structurants répondant à l'amélioration de l'accès des services au public dans certains secteurs, ainsi que la montée en qualité de ces espaces (espaces mutualisés, tiers-lieux) pour une meilleure prise en charge et accompagnement des habitants du Pas-de-Calais. Il prévoit ainsi d'accompagner financièrement les projets d'espaces multiservices (en investissement) portés par certaines communes et intercommunalités.

- L'Etat accompagne les projets d'équipements de services au public au titre de la DETR, du FNADT ou du FSIL (plusieurs projets inscrits dans les contrats de ruralité 2017-2020) et finance également des MSAP qu'il labellise).

- Le Conseil régional accompagne, en secteur périurbain (CC ou franges périurbaines et rurales des CU et CA) et rural, les projets d'équipements proposant une offre de services à la population dans un esprit innovant et mutualisé, comme les maisons de services au public ou les tiers lieux.

▪ La Poste poursuit la transformation de certains de ses bureaux et 5 nouveaux sites seront labellisés au 20/10/2017. Les autres opérateurs (CAF, Pôle Emploi, etc.) s'engagent à poursuivre leur implication dans ses structures selon différents biais

Sous-action 3.2.2 Inciter à la création d'une dynamique de fédération des espaces mutualisés de services au public à l'échelle du Pas-de-Calais

Dans le cadre du diagnostic du SDAASP, une rencontre a été organisée fin août 2016 avec des représentants d'espaces mutualisés de services au public, dont des MSAP labellisées. Il a été constaté que les professionnels de ces structures avaient, à ce stade, peu d'occasions de se rencontrer et d'échanger. En effet, les MSAP labellisées par l'Etat font partie d'un réseau animé par la Caisse des Dépôts mais les autres types d'espaces mutualisés non labellisés n'ont pas cette opportunité.

En complément du réseau des MSAP labellisées animé par la Caisse des Dépôts, l'Etat et le Département souhaitent encourager une dynamique de fédération des espaces mutualisés de services au public à l'échelle du Pas-de-Calais. La feuille de route de cette fédération sera à définir entre les membres, mais elle devra permettre de partager des éléments de bilan et de fréquentation, de soutenir la mise en réseau des structures, d'organiser le partage d'expériences entre professionnels, animateurs et opérateurs présents, de développer la mise en place d'actions conjointes (par exemple : l'organisation de journées portes ouvertes), de réfléchir collectivement sur la mise en place d'une signalétique commune et sur l'amélioration de la visibilité, de la complémentarité et de connaissance de l'offre par les usagers, sur la qualité de l'accueil, sur la mise en place de formations pour les agents de territoire, ...

Sous-action 3.2.3 Expérimenter la mise en place d'une Maison de Services Au Public itinérante

L'objectif premier des MSAP est de ramener de la proximité des services publics dans les territoires ruraux. Pour autant, leur maillage ne peut se faire l'échelon communal et elles ne peuvent pas constituer une réponse adaptée pour les publics non-mobiles. L'Etat souhaite expérimenter le fonctionnement d'une MSAP itinérante, permettant d'apporter les services aux habitants éloignés des grands centres urbains. Le Pas-de-Calais fait partie des 3 départements retenus au niveau national pour tester cette expérimentation, au côté de l'Aisne et du Jura.

L'opérateur retenu pour porter cette expérimentation est le Point d'Information et de Médiation Multi Services (PIMMS) Artois-Gohelle. L'unité mobile dispose de deux espaces séparés, équipés d'outils informatiques et d'une connexion internet, et est animée par un médiateur formé aux démarches numériques proposées par l'Etat et par les différents opérateurs partenaires (notamment CAF, CPAM, et Pôle emploi), aux côtés des partenaires historiques du PIMMS relevant de la mobilité et de l'énergie. L'expérimentation a été lancée en avril 2017 sur une quinzaine de communes déterminées en collaboration avec le conseil départemental dans le cadre du SDAASP. Le territoire retenu correspond à un secteur situé en zone grise, éloigné des services, avec des problématiques fortes de précarité sociale et de mobilité des habitants

ACTION 3.10

AMELIORER, COORDONNER L'INFORMATION, ET L'ORIENTATION DES HABITANTS SUR LES PROBLEMATIQUES DU LOGEMENT

Sous-action 3.10.1 Installer une Agence D'Information sur le Logement du Nord et du Pas de Calais

Le Département du Pas de Calais faisait partie des 24 départements dépourvus d'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL). Or, l'accès au droit et à l'information est un des axes fondamentaux du Plan Pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et constitue l'un des axes prioritaires du PDALHPD et du Pacte Départemental des solidarités.

En réponse à ce manque et face aux problématiques fortes du logement dans le Pas-de-Calais, le Département, l'Etat et leurs partenaires ont ainsi permis la création d'une ADIL (mutualisée avec celle du Département du Nord).

Concrètement les habitants du Pas-de-Calais se verront offrir dès 2017 un nouveau service qui comprendra la mise en place d'une permanence téléphonique, de 6 bureaux permanents de juristes implantés dans les principales agglomérations, de permanences de proximité régulières ou sur rendez-vous, notamment dans les secteurs plus ruraux du Pas-de-Calais.

MAINTENIR, DÉVELOPPER ET COORDONNER LA PRESENCE DES SERVICES DE SANTÉ SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES



Ce quatrième axe traite de la question de l'offre de santé de premier recours et de l'enjeu d'assurer un bon maillage de professionnels sur le territoire. L'offre globalement satisfaisante se traduit néanmoins localement par des inégalités auxquelles le SDAASP apporte un certain nombre de réponses.



L'AVIS DES HABITANTS

- 77,7% des personnes sondées se disent satisfaites des services de santé (en augmentation par rapport à 2010).
- En revanche, 49,5% des sondés ressentent une dégradation de l'offre de santé de proximité.
- Les sondés sont davantage satisfaits de l'offre de médecine dans le Boulonnais, Hénin-Carvin et l'Audomarois, contrairement au Calaisis et au Ternois.
- Les services de santé sont parmi les services les plus utilisés (90% des sondés utilisent les services de santé de proximité au moins 3 fois par an, et 57,3% les services hospitaliers ou d'urgence)



QUELQUES CHIFFRES CLES

Médecine générale

- Temps d'accès moyen en voiture de 3 minutes au médecin généraliste le plus proche en 2013 (au niveau des moyennes nationale ou régionale). En 2013, 0,50% de la population à plus de 10 minutes d'un médecin généraliste.
- 226,8 praticiens en activité pour 100 000 habitants dans le Pas-de-Calais en 2016, contre 291,9 au niveau national.
- 25,4% : part des médecins âgés de plus de 60 ans en 2016.
- -11,2% : Variation entre 2007 et 2016 du nombre de médecins généralistes : (contre -8,4% en France, -8,9% dans le Nord ou -5,8% dans la Somme)

Médecine spécialisée

- 3,8 médecins ophtalmologues pour 100 000 habitants en 2016 (7,5 en France, 7,4 dans le Nord, 6,5 dans la Somme, 5,2 dans l'Aisne) et 12% de la population à plus de 20 minutes.
- 9,3 gynécologues pour 100 000 femmes en 2016 (12,4 en France, 13,7 dans le Nord, 10,6 dans la Somme, 11,2 dans l'Aisne)
- 10,1 psychiatres pour 100 000 habitants en 2016 (18,6 en France, 16,9 dans le Nord, 16,1 dans la Somme, 10,1 dans l'Aisne)

Petite enfance

- 31 pédiatres pour 100 000 enfants de moins de 15 ans en 2016 (contre 56,9 en France, 56,4 dans le Nord, ou et 38,8 dans l'Aisne) et 29% de la population à plus de 20 minutes.
- 174 lieux de consultation PMI en 2015.

Besoins spécifiques

- 11,07% bénéficiaires de la CMU complémentaire en 2015 : (7,44% en France métropolitaine)

Structures d'accueil

- 21 maisons de santé pluridisciplinaires existantes (en juin 2017), 6 en cours d'opérationnalisation et 9 en cours d'accompagnement par l'ARS, 4 maisons médicales de gardes, 77 centres de santé.
- 35 centres de santé polyvalents principaux de la CARMI et 20 annexes, 6 centres de santé spécialisés, 6 centres de santé dentaire.



ETAT DES LIEUX L'essentiel

- Des besoins importants en services de santé (préventifs et curatifs) au regard des caractéristiques sociodémographiques et sanitaires de la population du Pas-de-Calais.
- Une offre de soins de premier recours proche de la moyenne nationale. Les temps d'accès aux généralistes et pharmacies sont globalement satisfaisants.
- Mais de fortes disparités territoriales : déficit de professionnels sur les territoires ruraux (en particulier aux franges avec la Somme) et à l'inverse une forte densité sur le littoral et le bassin minier en raison de la présence de centres de soins.
- Diminution du nombre de professionnels avec de nombreux départs en retraite. Problématique qui devrait s'accélérer et poser de forts enjeux de maintien de l'offre de santé.
- Identification des zones les plus sensibles par l'ARS
- Bon maillage d'offre de médecine spécialisée mais des enjeux pour certaines spécialités (dentaires, gynécologie-obstétrique, pédiatrie, ophtalmologie).
- Concernant la santé mentale, offre présente mais des problèmes de prises en charge et des ruptures de parcours.
- Une offre hospitalière dense (cinq groupements hospitaliers d'établissements publics, un groupement relatif à la psychiatrie en commun avec le Nord) et en pleine évolution dans le cadre du projet régional de santé.



ENJEUX

- **Renforcer l'attractivité territoriale vis-à-vis des professionnels libéraux**
 - Favoriser de manière générale le maintien (dont le remplacement des départs à la retraite) et l'installation et de professionnels de santé généralistes et de certaines spécialités (dentistes, ophtalmologues, ...) dans les territoires déficitaires en lien avec les contrats locaux de santé : poursuivre les dispositifs incitatifs, s'appuyer sur les espaces mutualisés (maisons de santé), prendre en compte le redéploiement du réseau des centres de santé de la CARMI par la Caisse autonome nationale (Bassin minier).
 - Mener une réflexion avec les départements voisins et surtout la Somme qui présente des caractéristiques similaires en termes de démographie des professions de santé.
 - Favoriser la prise en charge des enfants et le maillage de médecins, pédiatres et PMI.
 - Favoriser la coordination de la prise en charge en santé mentale.
- **Renforcer l'accès aux droits en matière de santé (ouverture des droits, prise en charge)**
 - Conforter le rôle des accueils de proximité et les espaces mutualisés de services au public.
 - Accompagner spécifiquement l'accès aux droits des habitants en quartiers politique de la ville
- **Renforcer l'accès aux soins de certains publics**
- **Accompagner la dématérialisation des services et leur usage, la télémédecine, en lien avec la montée en débit des territoires.**



OBJECTIFS & ACTIONS

En réponse aux problématiques mises en exergue par le diagnostic et aux enjeux, le SDAASP s'attachera à répondre à deux grands objectifs autour de plusieurs actions

OBJECTIF 1 Soutenir le maillage de médecine de proximité et favoriser l'attractivité territoriale vis-à-vis des professionnels de santé

Action 4.1 Coordonner les interventions permettant d'améliorer l'accès à la santé au niveau départemental et le maillage de proximité

- Définir avec l'ARS, la Région, les collectivités compétentes et les acteurs de la santé, les modalités d'intervention pour assurer le maillage de médecine de proximité (maisons de santé, télémédecine...) et partager les stratégies et les dispositifs existants
- Développer les actions d'amélioration de l'offre de soins (notamment les partenariats et coopération) dans le cadre des contrats locaux de santé
- Redéployer les centres de santé FILIERIS (structures de santé de la CARMI)

Action 4.2 Améliorer la prise en charge des enfants en s'appuyant sur la présence de la PMI

- Maintenir une présence de proximité de la PMI
- Améliorer la prise en charge des enfants dans les secteurs déficitaires
- Renforcer le suivi après les bilans de santé effectués par la PMI dans les écoles

OBJECTIF 2 Développer des actions dans les territoires à enjeux ou en direction de publics spécifiques

Action 4.3 Renforcer la prévention auprès des jeunes et des adolescents

- Poursuivre le déploiement et rayonnement territorial des Centre de Planification ou d'Education Familiale
- Renforcer les missions des Maisons des adolescents et leur « ancrage territorial »

Action 4.4 Mettre en place des mesures spécifiques dans les quartiers politique de la ville (QPV)

- Développer les ateliers santé-ville
- Mettre en place des adultes relais médiateurs santé
- Développer les contrats locaux de santé mentale

Action 4.5 Renforcer l'accès aux soins pour les publics fragiles et lutter contre le renoncement ou le recours tardif aux soins

- Mettre en place la Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS)
- Participer au repérage des publics fragiles



FOCUS ACTION

ACTION 4.1

COORDONNER LES INTERVENTIONS PERMETTANT D'AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Sous-action 4.1.1 Définir avec l'ARS, la Région, les collectivités compétentes et les acteurs de la santé, les modalités d'intervention pour assurer le maillage de médecine de proximité (maisons de santé, télémédecine...) et partager les stratégies et les dispositifs existants

L'accès aux soins est l'une des préoccupations majeures exprimées dans les territoires du Pas-de-Calais. La première problématique citée porte sur le non remplacement des médecins qui partent à la retraite. Pour y répondre, le principal enjeu est d'améliorer l'attractivité territoriale vis-à-vis des professionnels libéraux en favorisant leur maintien, mais aussi l'installation de nouveaux professionnels. Pour cela, plusieurs types d'actions peuvent être déployés par les partenaires allant de la maison de santé, à la télémédecine ou encore le marketing territorial à destination des professionnels et de leur famille, le renforcement de l'information sur l'offre de soins disponible...

Au vu des différents dispositifs d'intervention qui existent (outils du « Pacte territoire santé », déclinés dans le Projet Régional de Santé de l'ARS), perspectives d'accompagnement par la Région de maisons de santé pluridisciplinaires, soutien financier de l'Etat dans le cadre des contrats de ruralité, des contrats de ville...), une réflexion sera menée avec l'ARS, la Région, les autres collectivités compétentes et les acteurs de santé en matière de santé, dans le cadre de la future instance de gouvernance régionale et interdépartementale du pacte territoire santé.

Il s'agira notamment de coordonner les modalités d'intervention pour assurer le maillage de médecine de proximité dans le cadre par exemple du développement de solutions comme la télémédecine ou de l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires (accompagnement prioritaire des projets dans les secteurs déficitaires (nouveau zonage en cours de définition par l'ARS dans le cadre du futur Projet Régional de Santé), réflexion de coopération avec les centres hospitaliers, approfondissement de conditions de réussite, etc.).

Le nouveau zonage d'intervention pour le PRS 2018-2022 sera prochainement redéfini et permettra à l'ARS de déterminer les secteurs nécessitant de mobiliser les dispositifs du pacte territoire santé : accompagnement des dynamiques de maisons de santé pluri professionnelles ; contrats d'engagement de service public (proposés aux étudiants et internes en médecine et odontologie) ; statut de praticien territorial de médecine générale (garantie financière dans les 2 ans maximum suivant l'installation).

La Région Hauts de France est également en phase de réflexion pour l'élaboration d'une nouvelle politique de santé. Les dispositifs d'aide ne sont pas encore arrêtés. Ils devront s'inscrire dans une logique de complémentarité, à tout le moins de cohérence avec ceux des partenaires (ARS...).

Le Département propose de mobiliser les supports et relais départementaux pour mieux faire connaître l'existence de la Permanence Des Soins Ambulatoires. Enfin une réflexion autour de la permanence de soins dans les lieux les plus éloignés d'un médecin généraliste ou d'une maison de santé est engagée.

43

ACTION 4.4

RENFORCER LA PREVENTION AUPRES DES JEUNES ET DES ADOLESCENTS

Sous-action 4.4.1 Poursuivre le déploiement et rayonnement territorial des CPEF

Le Centre de Planification ou d'Education Familiale (CPEF) est, dans le Pas-de-Calais, géré directement et rattaché de manière fonctionnelle au service départemental de la PMI. En 2016, 7 675 consultations médicales ont été effectuées pour 4 994 personnes, soit 54% de hausse et 50% de nouveaux patients par rapport à 2015, démontrant l'attente et les besoins du public. Dans le Pas-de-Calais, il existait 9 CPEF dont la gestion avait été déléguée à des centres hospitaliers par le Département lors de leur création. La gestion directe de tous les centres a été reprise en 2013. Cela a permis de développer les activités et surtout le nombre de sites : entre 2014 et 2016, 16 nouveaux lieux ont été ouverts. Aujourd'hui, le Pas-de-Calais compte 25 lieux au total (9 antennes, et 16 annexes ouvertes une demi-journée par semaine).

Tout comme pour la PMI, le maintien d'une présence de proximité des CPEF dans le département vise à garantir l'accès au service pour apporter une réponse adaptée en tout point du territoire. En parallèle, l'installation d'une signalétique dans tous les CPEF (antenne et annexe) sera envisagée en 2017 de manière à mieux informer la population et faciliter l'accès (aujourd'hui, seuls les CPEF de Calais et de Boulogne possèdent une signalétique extérieure).

En 2017, le budget consacré par le Département à la PMI et CPEF s'élève à plus de 3,1 millions d'euros en fonctionnement (budget primitif).

5

ASSURER A TOUS LES JEUNES DU PAS-DE-CALAIS UNE FACILITE D'ACCES ET UNE CONTINUITE DANS LEUR PARCOURS D'ENSEIGNEMENT



Ce cinquième axe traite de l'ensemble du parcours d'enseignement depuis l'école maternelle jusqu'aux formations supérieures. Il souligne la nécessité de conforter un maillage territorial pertinent et adapté tout au long du parcours éducatif et souhaite renforcer l'accompagnement vers l'enseignement supérieur. Enfin, il rappelle la nécessité de conforter les missions intégratrices de l'école.



L'AVIS DES HABITANTS

- L'éducation est le service qui présente le plus fort taux de satisfaction (94,4% des sondés, dont 35,2% très satisfaits).
- Les services scolaires sont évalués comme de bonne qualité. Une augmentation de la qualité a été perçue par rapport à 2010.



QUELQUES CHIFFRES CLES

Ecoles

- 79,9% des 2-5 ans sont scolarisés dans le Pas-de-Calais en 2013 (74,2% en France métropolitaine) et 40,2% des 18-24 ans (52,2%).
- 1 375 écoles primaires (maternelles et élémentaires) dont 865 écoles élémentaires publiques
- 148 RPI dont 8 concentrés sur un seul site en 2016
- 161 327 élèves dont 141 844 élèves dans le public (55 304 en maternelle, 85 078 en élémentaire et 1 482 en ULIS)
- 99,8% de la population située à moins de 5 minutes d'une école élémentaire (ou d'une classe en RPI)
- 18,4% de la population située à plus de 5 minutes en voiture d'une école maternelle (ou d'une classe en RPI) dont 2% à plus de 10 minutes
- 5,5% des écoles publiques en Réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+)

Collèges

- 160 collèges dont 125 collèges publics
- 99,9% de la population située à moins de 15 minutes en voiture d'un collège
- 8% des collèges publics en REP+ (10,8% dans les Hauts-de-France, 5,8% en France métropolitaine)

Lycées

- 85 lycées dont 62 lycées publics : 44 sont à vocation d'enseignement général et/ou technologique et 41 sont à vocation professionnelle, 8 lycées agricoles.
- 21% de la population située à plus de 15 minutes d'un lycée général et/ou technologique ou d'un lycée professionnel

Formations supérieures

- 2 pôles universitaires et 7 sites de formation
- 7 772 apprentis en 2016, 66 sites de formation (CFA)
- 11 Centres d'Information et d'Orientation



ETAT DES LIEUX L'essentiel

- Un taux de scolarisation élevé pour les enfants âgés entre 2 et 3 ans, comparé à la moyenne française, mais plus faible pour les jeunes de 18 à 24 ans.

- Avec 403 écoles maternelles et 972 écoles élémentaires, 160 collèges dont 125 publics, la quasi-totalité de la population se situe à moins de 5 minutes en voiture d'une école élémentaire et à moins de 15 minutes d'un collège.
- Tendance à la baisse du nombre d'écoles publiques ces dernières années : baisse des effectifs scolaires et mise en place de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux.
- Engagement des acteurs autour des problématiques de décrochage scolaire ou d'orientation subie
- Une offre universitaire multipolaire et des offres d'apprentissage non pourvues dans le Pas-de-Calais



ENJEUX

- **Promouvoir un maillage co-construit de l'offre scolaire**
 - Maintenir pour les écoles élémentaires et maternelles un maillage territorial pertinent s'appuyant sur les dynamiques locales : veiller à un équilibre de l'offre à l'échelle des nouveaux EPCI et ce en prenant en compte le lien avec le transport scolaire et les impacts sur la sectorisation des collèges
 - Maintenir pour les collèges un service public de proximité notamment en zone rurale et avoir une attention particulière sur les enjeux de la politique de la ville.
- **Veiller à travailler les passerelles et les orientations (et lutter contre l'orientation subie) en lien avec la problématique du décrochage scolaire et de l'accompagnement des publics précaires**
 - Accompagner la jonction entre le cycle 3 (CM1 à 6ème) et le cycle 4 (5ème à 3ème)
 - Accompagner les choix d'orientation au lycée, en particulier professionnel.
 - Favoriser l'orientation post-bac et l'accès à la formation universitaire /professionnelle.
- **Identifier et communiquer sur les offres alternatives d'enseignements (pop school, école de la 2ème Chance...)**
- **Accompagner les usages du numérique favorisant les apprentissages et le suivi de la scolarité**
 - Prendre en compte les problématiques d'accès des élèves et de leur famille au numérique et les réponses alternatives sur des sites dédiés : collèges, cyber-centres, médiathèques,
 - Encourager les nouvelles formes de communication, de vie sociale et citoyenne, de projets partagés avec le numérique (ENT : Espaces Numériques de Travail).
- **Promouvoir les initiatives d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement dans le temps et hors temps scolaire**
- **Promouvoir les pratiques de mutualisation**
 - Entre établissements élémentaires avec l'exemple des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et des Projets Educatifs De Territoire (PEDT)
 - Entre établissements et communes (utilisation de locaux hors temps scolaire, mise en réseau des CDI /médiathèques...).



OBJECTIFS & ACTIONS

En réponse aux problématiques mises en exergue par le diagnostic et aux enjeux, le SDAASP s'attachera à répondre à trois grands objectifs autour de plusieurs actions

OBJECTIF 1 Co-construire un maillage territorial scolaire équilibré et pertinent en lien avec les besoins et les dynamiques des territoires

Action 5.1 Garantir un maillage territorial des établissements scolaires

- Promouvoir la structuration d'une offre scolaire de premier degré en adéquation avec les évolutions des territoires (réseaux d'écoles)
- Garantir un maillage de proximité des collèges avec une haute qualité de service.

Action 5.2 Garantir l'accessibilité des établissements scolaires pour les élèves en situation de handicap

- Mettre en accessibilité les collèges gérés par le Département
- Déploiement des ULIS

OBJECTIF 2 Améliorer la connaissance et l'accompagnement vers les dispositifs de formation

Action 5.3 Clarifier l'offre d'orientation et d'accompagnement des publics jeunes et développer la coordination des acteurs

- S'appuyer sur le réseau d'acteurs locaux pour renforcer l'accès des jeunes à l'information et à l'orientation scolaire

Action 5.4 Renforcer les passerelles entre le monde éducatif et le monde professionnel coordination des acteurs

- Développer des actions de sensibilisation aux métiers

OBJECTIF 3 Renforcer les missions intégratrices des parcours d'enseignement et améliorer l'autonomie des jeunes

Action 5.5 Coordonner la lutte contre les situations de décrochage scolaire pour pouvoir apporter des réponses individualisées

- Prévenir et lutter contre l'absentéisme scolaire
- Mise en œuvre des dispositifs de l'Education nationale de lutte contre le décrochage scolaire

Action 5.6 Promouvoir des initiatives d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement dans les temps et hors temps scolaires

- Soutenir les partenariats associatifs en matière d'environnement et de développement durable par le Département
- Poursuivre la mise en œuvre du Parcours citoyen de l'élève

Action 5.7 Accompagner la scolarité des élèves en situation de handicap

- Accompagner individuellement les élèves en situation de handicap en milieu scolaire

Action 5.8 Soutenir la scolarisation des élèves dès le plus jeune âge

- Soutenir la scolarisation des moins de 3 ans dans les zones prioritaires



ACTION 5.1

GARANTIR UN MAILLAGE TERRITORIAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Sous-action 5.1.1 Promouvoir la structuration d'une offre scolaire de premier degré en adéquation avec les évolutions des territoires

Le département du Pas-de-Calais est constitué d'un réseau de 1 276 écoles publiques marqué d'une forte proportion d'écoles de petite taille (44,6% des écoles comptent moins de 3 classes contre 36,5% au niveau national) et d'une forte proportion de RPI mais d'une très faible proportion de RPI concentrés (6,1% contre 30,3%). Avec une couverture très dense sur le territoire (706 des 891 communes du département ont au moins une école), il existe un enjeu de à maintenir un réseau scolaire de qualité (maintien de la qualité du service rendu, amélioration de la prise en charge pédagogique) tout en accompagnant les dynamiques territoriales et démographiques et en prenant en compte les réalités économiques.

Compte tenu des dynamiques de regroupements en cours, il apparaît ainsi nécessaire de d'avoir une réflexion collective à l'échelle des nouveaux EPCI sur la répartition de l'offre scolaire de premier degré. Cette démarche pourrait ainsi promouvoir la mise en place de schéma intercommunaux de l'offre scolaire de premier degré en mobilisant les différents partenaires (Education nationale, EPCI, Communes, Département) et en veillant à assurer le lien avec le transport scolaire et les impacts sur la sectorisation des collèges.

Sous-action 5.1.2 Garantir un maillage de proximité des collèges avec une haute qualité de service

Le Département est chargé de la construction, de l'entretien et de l'équipement des collèges dont il assure la gestion. Au regard de la vétusté de la plupart des établissements, le Département du Pas-de-Calais a fait le choix d'engager un vaste plan de reconstruction, de réhabilitation et de rénovation des 125 collèges publics, qui accueillent 61 535 élèves en 2016, pour permettre à tous les collégiens de disposer des mêmes chances d'accès aux savoirs et de garantir des bonnes conditions d'enseignement en tout point du territoire. Ces objectifs s'inscrivent dans sa politique globale d'investissement adoptée en mars 2016 (maintenance patrimoniale, entretien et maintien du rythme de deux reconstructions ou restructurations de collèges par an). Le Département s'engage à garantir un maillage de proximité des collèges afin de permettre à tous les collégiens des temps de trajet acceptables et de garantir un traitement équitable pour l'ensemble des élèves en accord avec les dynamiques territoriales. En lien avec l'Education nationale et les autres collectivités, une attention particulière est portée sur les spécificités territoriales (zone prioritaire, ruralité) mais aussi sur le maintien de la qualité des conditions d'apprentissage des élèves

Le budget consacré par le Département aux dépenses d'investissement liées à l'enseignement s'élève à 49 millions d'euros en 2017 (budget primitif), soit 25,1% des dépenses, globalement stable par rapport à 2016 (+0,53% d'augmentation). Ces dépenses regroupent les investissements dans les collèges, tant pour la maintenance ou la reconstruction de collèges que pour le développement du numérique au sein des établissements (espace numérique de travail).

ACTION 5.5

COORDONNER LA LUTTE CONTRE LES SITUATIONS DE DECROCHAGE SCOLAIRE POUR POUVOIR APPORTER DES REPONSES INDIVIDUALISEES

Sous-action 5.5.1 Prévenir et lutter contre l'absentéisme scolaire

Sous-action 5.5.2 Mise en œuvre des dispositifs de l'Education nationale de lutte contre le décrochage scolaire

La prévention de l'absentéisme est l'une des priorités de l'Éducation nationale et mobilise l'ensemble de la communauté éducative. Cet enjeu passe par un renforcement de l'accompagnement de familles parfois très éloignées du monde de l'école. En effet, le bilan de l'absentéisme 2016 dans les établissements scolaires du Pas-de-Calais montre la nécessité de mener des actions de prévention, en particulier dans les zones d'éducation prioritaire. Or, le décrochage scolaire résulte de situations très diverses et nécessite des réponses spécifiques qui pourraient être développées par une mise en réseau des acteurs impliqués.

Les différents acteurs du monde éducatif (Education nationale, Région, Département, CAF, etc.) agissent dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire à travers leurs compétences et par la signature de conventions partenariales. Ces partenariats doivent avoir pour objectif à terme de garantir une meilleure connaissance réciproque des acteurs, une articulation et une coordination optimisée de leurs engagements respectifs et privilégier une approche territorialisée.

6

STRUCTURER UNE OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS DIVERSIFIEE ET VISIBLE



Le sixième axe porte sur l'amélioration de l'offre de services culturels, sportifs et de loisirs en termes de quantité mais surtout en termes de qualité à travers une meilleure coordination des acteurs en faveur notamment d'une amélioration de l'information à destination des usagers. Il soulève également la nécessité de toucher tous les publics à travers une diversification des services et des politiques de médiation.



L'AVIS DES HABITANTS

- 84,4% d'avis favorables pour l'offre culturelle, notamment pour les médiathèques, et la 2ème plus forte augmentation de satisfaction observée depuis 2010
- De manière globale, les habitants ruraux sont les plus insatisfaits à l'image du Montreuillois-Ternois (26%). La qualité des infrastructures et services n'est pas mise en cause mais la faible quantité d'offres.
- A l'opposé des + de 65 ans qui plébiscitent l'offre de services,
- 68,5% des sondés indiquent se rendre au moins une fois par an au cinéma.



QUELQUES CHIFFRES CLES

- 83% des Français considèrent que les pouvoirs publics doivent favoriser l'accès à l'art et à la culture & 77 % des Français souhaitent que l'accès aux musées et aux monuments historiques soit gratuits (28%, pour certains publics)
- 73% des habitants du département peuvent accéder à un équipement de lecture publique
- En services culturels, le Pas-de-Calais compte :
 - 23 cinémas, dont 10 classés d'Art et Essai
 - Une trentaine de lieux culturels avec une programmation régulière de spectacles
 - 276 lieux de lecture dont 153 bibliothèques et 123 points d'accès au livre
 - 5 conservatoires de musique
 - 16 musées labellisés « Musées de France », 44 musées dits « thématiques »
 - 97 centres culturels et/ou structures d'enseignements artistiques
 - 257 salles des fêtes ou salles polyvalentes (lieux de sociabilité associative et locale)
- En services sportifs, le Pas-de-Calais compte :
 - 5 441 équipements et une bonne densité d'offre
 - 3 391 clubs affiliés à une fédération (2,1% des clubs de France)
 - 297 195 licenciés (20% de la population départementale),
 - 1 430 emplois directs liés à la pratique du sport
 - 80% des équipements sportifs desservis à moins de 10 minutes d'un réseau de transport collectif
- En patrimoine, le Pas-de-Calais compte :
 - 2 795 kilomètres de chemin inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
 - 5 617 hectares d'espaces naturels remarquables gérés par le Syndicat mixte EDEN 62
 - 1 Grand site de France (pour 14 à l'échelon national), 4 réserves naturelles nationales, 2 sites labellisés par l'UNESCO, une zone humide RAMSAR, 2 réserves naturelles régionales et 9 500 ha de sites en NATURA 2 000
 - 1 Parc Naturel Régional (Caps et Marais d'Opale)
 - 688 édifices protégés au titre des Monuments historiques (252 classés, 436 inscrits)



ETAT DES LIEUX L'essentiel

- Une importante densité d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs et une pluralité de lieux de diffusion et un important patrimoine touristique et naturel
- Dans le domaine sportif :
 - Des défis d'amélioration différents selon les publics
 - Problématique d'accès difficile au sport pour les « publics éloignés »
 - Engagement d'intercommunalités dans des schémas des équipements en faveur de mutualisation et de création de nouveaux services.
 - Difficultés de circulation de l'information et de coordination des acteurs
 - Besoin de développement des pratiques libres
- Dans le domaine culturel :
 - Nécessité d'amener la population à la culture (sensibilisation, médiation)
 - Fort intérêt pour la création d'une offre culturelle « hors les murs »
 - Politique départementale de déploiement de lieux de lecture dans le cadre du Plan de Développement du Département (54 nouvelles bibliothèques ont été créés)
 - Enjeu de « l'accès à tous » : réduire les inégalités en termes de quantité, diversité et qualification de l'offre



ENJEUX

DANS LE DOMAINE CULTUREL

- **Améliorer l'accès à l'information et aux contenus culturels et favoriser la médiation afin de sensibiliser le public le plus large**
 - Favoriser un accès à tous les publics aux offres et programmations en s'appuyant sur des actions de communication et de médiation différenciées selon les territoires et les publics, notamment ceux éloignés de l'offre culturelle,
 - Encourager la mutualisation et la mise en réseau des équipements (dépendant de plusieurs types de collectivités) afin d'améliorer la cohérence et la complémentarité de l'offre et réduire les freins aux pratiques culturelles
 - Créer les conditions permettant la prise en compte et la participation active des habitants de la définition des projets et à leur réalisation.
- **Élargir et structurer un maillage territorial équilibré des équipements et de l'offre**
 - Renforcer les dynamiques culturelles locales dans l'objectif de réduire les inégalités d'offre (public peu mobilisé, secteurs peu desservis, nouveau type d'offre...) :
 - En travaillant au rayonnement des structures culturelles (activité hors les murs vers le rural ou des quartiers) en lien avec les ressources associatives locales,
 - En mobilisant des dispositifs tels que la saison culturelle départementale, les expositions itinérantes,
 - En soutenant des initiatives locales et des propositions artistiques et culturelles capables, techniquement et dans leur forme, d'aller au-devant des habitants,
 - En accompagnant la création d'équipement d'enseignements artistiques, de lecture publique et de diffusion dans les zones déficitaires.
- **Travailler à la mise en réseau, à la structuration de l'offre des structures en lien avec leur environnement**
 - Soutenir les initiatives et développer les mises en réseau des médiathèques afin de garantir un meilleur service (horaires, services en ligne, animations, diversification de l'offre et des supports, attractivité des lieux ...)
 - Penser l'offre culturelle à l'échelle des nouveaux EPCI selon leurs prises de compétences.

DANS LE DOMAINE SPORTIF

▪ Améliorer l'information

- L'offre d'équipements et de services est riche et variée mais son accès est limité en raison parfois d'un manque d'information (qualité, articulation, communication) et du coût.

▪ Favoriser la diversification de l'offre dans un contexte de massification de la pratique sportive

- Allier avec les enjeux sur le vieillissement de certains équipements

▪ Coordonner les nombreux acteurs intervenant dans le domaine, aux stratégies qui peuvent être différentes mais souvent convergentes.

- Lien région, département, EPCI, commune, scolaire, ... dans la gestion de l'offre sportive et de ces usages dans une vision prospective.

▪ Accompagner le développement des pratiques libres

- Réflexion à porter sur le maillage territorial des activités physiques axées grand public (libre et privés) et aux liens avec les équipements sportifs gérés par des clubs ou établissements scolaires (aire de sport, ...) et sport nature (moins de pratique licencié) faire le lien avec le PDESI

▪ Développer la médiation sportive à destination des « publics les plus éloignés »



OBJECTIFS & ACTIONS

En réponse aux problématiques mises en exergue par le diagnostic et aux enjeux, le SDAASP s'attachera à répondre à trois grands objectifs autour de plusieurs actions

OBJECTIF 1 Améliorer et coordonner l'information et la communication autour de l'offre

Action 6.1 Développer des actions de communication différenciées et coordonner les réseaux d'information existants

- Améliorer la lisibilité de l'offre culturelle et conforter sa visibilité
- Améliorer la lisibilité de l'offre d'activités sportives et conforter sa visibilité

OBJECTIF 2 Encourager, structurer et soutenir la diversité de l'offre sur tout le territoire

Action 6.2 Activer les instances du dialogue institutionnel et recenser les équipements pour suivre leurs activités

- Activer les instances du dialogue institutionnel et élargir la contractualisation pluriannuelle avec les acteurs
- Recenser les équipements culturels, sportifs et de loisirs pour suivre leur activité et avoir une vision prospective de leur évolution

Action 6.3 Conforter et structurer l'offre d'enseignements artistiques et de lecture publique

- Qualifier les équipements d'enseignements artistiques et dynamiser le réseau
- Accompagner la poursuite du maillage en lecture publique et le travail en réseau

Action 6.4 Conforter le maillage des équipements sportifs et anticiper leur vieillissement

- Accompagner la mise en œuvre du « plan équipements sportifs en Pas de Calais »
- Mettre en œuvre le plan « Equipements sportifs en Pas-de-Calais : enjeux et perspectives »
- Accompagner la structuration des territoires en matière de petits équipements sportifs d'animation locale

Action 6.5 Favoriser le dynamisme culturel des territoires en développant et valorisant une offre professionnelle et de proximité

- Structurer l'offre de diffusion et de médiation culturelles professionnelles à l'échelle locale et notamment sur des territoires peu pourvus via le soutien aux saisons culturelles intercommunales et la diffusion de proximité.
- Organiser en opérationnalité directe une programmation culturelle et artistique harmonieuse et de proximité via la Saison culturelle départementale
- Développer et soutenir une alternative culturelle hors des lieux dédiés en cas de défaillance de l'offre.

Action 6.6 Développer des actions de médiation différenciées et adaptées

- Développer des actions de médiation à destination des publics cibles du Département

OBJECTIF 3 Intégrer et développer de nouvelles pratiques

Action 6.7 Accompagner le développement des activités de pleine nature dont les pratiques sportives libres dans le respect et la protection de la nature

- Soutenir le développement des activités sportives libres et permettre le règlement des conflits d'usage
- Diffuser le guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives de pleine nature
- Proposer une offre de découverte de la nature

Action 6.8 Favoriser le développement de la pratique sportive dans le cadre de la prévention de la santé

- Favoriser le développement de la pratique sportive dans le cadre de la prévention santé à l'attention des publics de solidarité
- Poursuivre le développement des dispositifs du plan national « sport-santé bien être »



ACTION 6.5

FAVORISER LE DYNAMISME CULTUREL DES TERRITOIRES EN DEVELOPPANT ET VALORISANT UNE OFFRE PROFESSIONNELLE ET DE PROXIMITE

Sous-action 6.5.2 Organiser en opérationnalité directe une programmation culturelle et artistique harmonieuse et de proximité via la Saison culturelle départementale

Les acteurs du monde culturel ont mis en avant la nécessité de mieux articuler entre elles les opérations culturelles initiées directement par le Département et mieux valoriser les financements attribués aux équipements et associations partenaires. Ils ont également soulevé la nécessité de montrer la cohérence de la politique culturelle départementale et renforcer sa visibilité.

A travers la Saison culturelle, le Département vise à coordonner la programmation des équipements départementaux, identifier et valoriser des éléments de programmation des Etablissements publics et organismes associés, labelliser les actions des partenaires illustrant les politiques départementales et proposer des actions complémentaires en vue de veiller à l'équité territoriale.

ACTION 6.7

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE DONT LES PRATIQUES SPORTIVES LIBRES DANS LE RESPECT ET LA PROTECTION DE LA NATURE

Sous-action 6.7.2 Diffuser le guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives de pleine nature

Face à la complexité de la réglementation liée à l'organisation des manifestations de pleine nature, le Département et les membres de la CDESI (Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires) ont rédigé un guide à destination des organisateurs confrontés à ces difficultés. Il constitue est une première réponse opérationnelle aux problématiques rencontrées par les organisateurs de manifestations sportives qui apporte toute l'information sur les démarches administratives et techniques quant à la mise en place de leurs projets. Ce guide pratique est doublé d'un module numérique intuitif et facilitateur permettant au public visé de mieux s'orienter dans les démarches d'organisation.

En 2017, une autre étape permettra d'aller plus loin que la mise à disposition de l'outil. En effet, une formation spécifique sera mise en place par le CDOS et la Direction des Sports, à destination des organisateurs du département.

Sous-action 6.7.3 Proposer une offre de découverte de la nature

En parallèle de l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), le Département met en œuvre un Plan Départemental des Itinéraires et de Randonnées (PDIPR). Le réseau départemental "Le Pas-de-Calais à vos Pieds !", constitué de 89 itinéraires dont 73PR et 16 boucles de promenade gérées par le Syndicat Mixte EDEN 62 situées sur les Espaces Naturels Départementaux (ENS), a permis de développer une offre de randonnée pédestre "grand public". Dans le cadre de l'élaboration du Schéma des Espaces Naturels (SDEN) en cours, une extension du PDIPR à d'autres activités d'itinérance comme le vtt, le trail et la marche nordique est étudiée.

En parallèle, et tout en confirmant que l'importance écologique du réseau des Espaces Naturels Sensibles gérés par EDEN62 (1 810 hectares), les réflexions relatives au nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) interrogent les modalités d'ouverture des Espaces Naturels Sensibles en propriété départementale aux activités sportives de pleine nature dans le respect des objectifs de préservation de la biodiversité. Le Département s'engage ainsi à proposer une offre de nature et, dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers et écologiques, à étudier le développement potentiel des pratiques sportives de pleine nature.

7

SOUTENIR ET ADAPTER LES SERVICES MARCHANDS DE PROXIMITE DANS LES ZONES DEFICITAIRES



Le dernier axe concerne les commerces et services marchands de proximité. Il répond à la nécessité de soutenir, de dynamiser et d'adapter le tissu marchand aux nouvelles pratiques de consommation, notamment pour des zones en difficultés économiques et avec des populations peu mobiles.



L'AVIS DES HABITANTS

- 90,4% des habitants fréquentent régulièrement les commerces de proximité
- Près de 9 habitants sur 10 sont satisfaits par les services de commerces de proximité et services marchands
- 84,6% des habitants estiment que les services marchands de proximité ont tendance à s'améliorer, avec toutefois une nuance concernant les services bancaires et postaux pour lesquels 44% des personnes interrogées estiment que ces services ont tendance à se dégrader
- Services marchands et commerces :
 - Il existe des variations entre les territoires : 95,5% de satisfaction pour les habitants du Boulonnais, 79,5% de satisfaction pour ceux du Ternois.
 - L'analyse par âge montre que les plus jeunes (18-24 ans) et les 40-54 ans sont les plus satisfaits de ces services.



QUELQUES CHIFFRES CLES

- L'ex-région Nord-Pas-de-Calais compte :
 - 31 748 commerces dont 11 268 de proximité en 2013 (- 475 établissements en un an). Le commerce de détail représente 1/3 de ces établissements.
 - Fin 2014, la Région comptait 157 Drives, dont 75% créés entre 2012 et 2014
 - 64% des commerçants rencontrent des difficultés (chiffre d'affaire ou trésorerie)
 - 17% des commerçants disposent d'un site en ligne. En 2014, les français ont dépensé 57 milliards d'euros sur Internet.
- Le Pas-de-Calais compte en 2016 :
 - 33 hypermarchés, 314 supermarchés, 96 supérettes et 371 épiceries
 - 508 boucheries charcuteries (1 pour 2 877 habitants.), 934 boulangeries (1 pour 1 565 habitants.),
 - 2 548 restaurants (1 pour 574 habitants.), 2.102 salons de coiffure (1 pour 695 habitants),
 - 240 stations-services (1 pour 6 354 habitants.),
 - 531 agences bancaires et caisses d'épargne (1 pour 2 752 habitants.)
 - 63 communes ont d'un ou plusieurs marchés hebdomadaires.
- Concernant l'artisanat le Pas-de-Calais compte :
 - 17 011 entreprises artisanales au 1er janvier 2015 (+ 1,6%, 2014), 116,2 entreprises artisanales pour 10 000 habitants (+1,7%)
 - 1 775 radiations en 2014 (1 286 en 2012)
 - 51 498 actifs travaillent dans l'artisanat (soit 3,5% de la population active)
 - 21,8% des artisans ont plus de 55 ans
 - 2 709 apprentis (- 7,9% en 2014)



ETAT DES LIEUX L'essentiel

- Un maillage en services marchands satisfaisant mais marqué par une diminution de l'offre et une perte de diversité dans les zones rurales et périurbaines, y compris dans les pôles, ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Problématique qui s'étend progressivement aux centres-villes de pôles urbains en décroissance.
- Un enjeu de dynamisation dans certaines filières en difficultés : la filière des métiers de bouche souffre face à la concurrence de la grande distribution, dans un contexte de vieillissement de la population artisanale et de réels enjeux sur la question de la transmission de ces entreprises.
- Au sein d'un secteur très concurrentiel, enjeu fort d'adaptation de l'offre des services marchands aux évolutions de la demande et des pratiques de consommation (carte bancaire, e-commerces, horaires, circuits courts). Face à ces tendances, des initiatives locales tentent d'adapter leurs offres aux nouveaux modes de distribution et de consommation.
- Un enjeu d'accès aux services pour les populations les moins mobiles : soutien aux services itinérants, aux drive, circuits courts, marchés hebdomadaires et services automatisés.
- Enjeu de développement des outils numériques et de modernisation du tissu marchand existant. Le numérique représente un vecteur à la fois de développement mais aussi de concurrence pour les services marchands.
- De manière générale, un défi de modernisation de l'offre de commerces en faveur de son maintien et de son dynamisme : services numériques, marketing et vitrine, communication, aménagement de centre-ville, etc.



ENJEUX

56

- **Promouvoir le développement des commerces de proximité de 1^{er} recours dans les zones présentant un déficit**
 - Boulangerie, boucheries, services bancaires, services postaux, distributeur automatique de billets (DAB), etc.
 - Zones rurales, quartiers politique de la ville concernés
- **Soutenir les initiatives de développement d'une offre alternative**
 - Services itinérants,
 - Activités non-sédentaires (marchés),
 - Circuits courts,
 - Drive fermier, Distributeurs Automatiques, ...
- **Accompagner le développement de la couverture et des usages numériques**
 - Maillage du Très Haut Débit : possibilité d'implantation commerciale
 - Usage des outils numériques : pour le consommateur et pour les commerçants



OBJECTIFS & ACTIONS

En réponse aux problématiques mises en exergue par le diagnostic et aux enjeux, le SDAASP s'attachera à répondre à deux grands objectifs autour de plusieurs actions

OBJECTIF 1 Soutenir des logiques cohérentes d'aménagement en faveur de la redynamisation globale des polarités

Action 7.1 Soutenir des logiques cohérentes d'aménagement en faveur de la redynamisation globale des polarités

- Soutenir des logiques cohérentes d'aménagement en faveur de la redynamisation globale des polarités
- Soutenir l'économie locale et préserver le dynamisme des entreprises artisanales en facilitant leur accès à la commande publique
- Soutenir le dynamisme et la diversité de l'offre commerciale dans les territoires

OBJECTIF 2 Soutenir les initiatives de développement et de diffusion d'une offre marchande complémentaire

Action 7.2 Soutenir les initiatives de développement et de diffusion d'une offre marchande complémentaire

- Organiser le recours aux productions alimentaires de proximité dans les collèges et les établissements médico-sociaux
- « Les rendez-vous conso » de l'UFC QUE CHOISIR

**ACTION 7.1****SOUTENIR DES LOGIQUES COHERENTES D'AMENAGEMENT EN FAVEUR DE LA REDYNAMISATION GLOBALE DES POLARITES**

Sous-action 7.1.1 Soutenir des logiques cohérentes d'aménagement en faveur de la redynamisation globale des polarités

Le Département a défini son cadre d'intervention pour la politique départementale en faveur des territoires ruraux le 26 septembre 2016. Il prévoit l'accompagnement des bourgs centres et nouvelles centralités rurales hors périmètres des Communautés Urbaines ou d'Agglomérations dans le cadre du FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole) rénové. Le Département participe ainsi au financement d'études stratégiques menées en amont par les bourgs centres et nouvelles centralités afin d'identifier les besoins et priorités liés à leurs fonctions et à la réalisation des projets structurants repérés par ces études. Outre l'étude stratégique, les dépenses éligibles comprennent les travaux d'aménagement, de construction, de réhabilitation d'équipements et d'espaces publics répondant aux enjeux de centralité de la commune. Les bourgs centres sont au nombre de 20, après actualisation de leur liste sur la base des supports du Schéma d'Accessibilité des Services au Public.

De son côté, l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique d'aménagement du territoire, veille à mobiliser les dispositifs existants : l'appel à manifestation d'intérêt « centre-bourg, le contrat de plan Etat-Région ou encore les contrats de ruralité. L'État mobilise à cette fin les dotations ou fonds d'intervention permettant de renforcer l'attractivité de ces territoires : le soutien de l'État permet le financement de projets d'investissement structurants grâce à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Il finance, en investissement comme en fonctionnement, par le biais du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) les actions mettant en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire. Enfin, le fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) a vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées

ACTION 7.2**SOUTENIR LES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT ET DE DIFFUSION D'UNE OFFRE MARCHANDE COMPLEMENTAIRE**

Sous-action 7.1.2 Organiser le recours aux productions alimentaires de proximité dans les collèges et les établissements médico-sociaux

Le Département affirme dans sa délibération cadre du mandat sa volonté de recourir, et d'aider à recourir, à des productions alimentaires de proximité en restauration collective scolaire (collèges) et institutionnelle (Etablissement d'accueil des personnes âgées, handicapés ou relevant de la protection de l'enfance).

Dans la continuité de l'opération « Manger autrement », il s'agit désormais de créer sur les territoires les conditions favorables à une massification du recours à l'approvisionnement alimentaire local dans les collèges et les Etablissements Médico-sociaux :

- Quantifier les réalisations existantes (état zéro de la démarche) et leur évolution (quantité, échelle d'approvisionnement, coûts, etc.)
- Organiser le partage en continu des expériences en matière d'approvisionnement, de recettes, d'animation auprès des convives, de réduction des déchets (animation métiers, animation territoire)
- Participer aux dynamiques territoriales portée par les EPCI et communes
- Participer à la définition des marchés régionaux (intégrant un sourcing sur les producteurs locaux)
- Lever les freins techniques (information/formation sur les marchés, la traçabilité, la sécurité sanitaire)
- Impliquer les convives (collégiens, résidents)
- Sécuriser les approvisionnements pour les acheteurs et les producteurs (contractualisation des commandes, prévisions annuelles en quantité et en coûts, etc.)
- Définir les référentiels de qualité attendu
- Répartir les coûts
- Mobiliser les ressources locales (organiser des groupements d'achats locaux complémentaires des marchés régionaux / organiser les producteurs pour répondre aux besoins avec le soutien de la chambre d'agriculture)

5. METTRE EN ŒUVRE LE SDAASP

UN SCHEMA IMPLIQUANT DE NOMBREUX ACTEURS PUBLICS

Par la diversité des sujets qu'il englobe et la multiplicité d'acteurs compétents impliqués, la mise en œuvre du plan d'actions du SDAASP impliquera nécessairement la participation d'un grand nombre d'acteurs. Tout comme le diagnostic, les fiches actions ont ainsi été conçues **de manière partenariale** et de nombreuses actions répondent au **défi d'une gouvernance coordonnée** en faveur d'une offre de services optimisée.

PILOTAGE, SUIVI & EVALUATION DU SDAASP

Dans les six années à venir, cette dynamique partenariale devra se poursuivre afin de veiller à la mise en œuvre des actions définies dans le SDAASP. Au-delà de coopérations du quotidien, il s'agira de mettre en œuvre :

- **Une gouvernance du SDAASP** qui donne sa place aux pilotes, aux opérateurs, aux partenaires (collectivités) et aux usagers.
 - **Un Comité de Pilotage de suivi** (Conseil départemental et Etat) qui pilotera la mise en œuvre et le suivi du SDAASP sous la forme d'une réunion semestrielle (aux alentours des mois de mars et octobre de chaque année)
 - **Un Comité des partenaires** qui réunit tous les acteurs (opérateurs, collectivités...) une fois par an (aux alentours des mois d'octobre, novembre) pour procéder à l'évaluation des réalisations et pour proposer des ajustements de la feuille de route.
 - **7 ateliers thématiques** annuels partenariaux (un atelier par axe en amont du Comité des partenaires) qui permettraient de préparer la réunion annuelle du Comité des partenaires en balayant l'avancée des différentes actions et les ajustements nécessaires.
- **Un dispositif global de suivi et d'évaluation** permettant d'alimenter les travaux des différentes instances de pilotage à travers :
 - **Le renseignement des indicateurs d'évaluation** précisés dans les fiches actions et leurs potentielles évolutions
 - **La mobilisation des différents outils d'observation** existants ou prévus dans le cadre du plan d'actions du SDAASP avec une évaluation à mi-parcours
 - **L'implication continue des usagers** et leur sollicitation dans le cadre de l'évaluation annuelle des actions

UN SCHEMA EVOLUTIF

Enfin, il est nécessaire de rappeler que la loi NOTRe prévoit la mise en œuvre du SDAASP pour une durée de six années. Le plan d'actions prévu à ce jour sera amené à évoluer en termes de contenu ou en termes de priorisation au gré des évolutions de l'offre de services, des besoins et des nouvelles stratégies et politiques publiques adoptées par chacun. La gouvernance prévue, ainsi que le dispositif global de suivi et d'évaluation, ont vocation à alimenter ces évolutions.

Pour tout renseignement concernant la mise en œuvre du SDAASP, vous pouvez contacter :
sdaasp@pasdecalais.fr

LEXIQUE

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL Agence départementale d'information sur le logement
ANAH Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ARS Agence régionale de Santé
CAF Caisse d'allocations familiales
CARMI Caisse régionale de la sécurité sociale dans les mines
CARSAT Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCAS Centre communal d'action sociale
CCI Chambre du commerce et de l'industrie
CDAD Commission Départementale de l'Accès au Droit
CDCI Commission départementale de coopération intercommunale
CFA Centre de Formation d'Apprentis
CIAS Centre intercommunal d'action sociale
CLLAJ Comités locaux pour le logement autonome des jeunes.
CMA Chambre des métiers et de l'artisanat
CMU Couverture maladie universelle
CPAM Caisse primaire d'assurance maladie
CPEF Centre de planification et d'éducation familiale
CTAP Commission territoriale de l'action publique
DAB Distributeur automatique de billets
EPCI Etablissement public de coopération intercommunale
HAD Hospitalisation à domicile
MSA Mutuelle sociale agricole
MSAP Maison de Services Au Public
PEDT Projets Educatifs De Territoire
PIMMS Point d'information médiation multi-services
PLIE Plan local pour l'insertion et l'emploi
PMI Protection maternelle et infantile
RAM Relais Assistant Maternel
REP(+) Réseau d'éducation prioritaire (renforcé)
RSA Revenu de solidarité active
SAAD Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SDAASP Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
TAP Temps d'Activités Périscolaires
THD Très haut débit

ELEMENTS DE METHODE

Les données mobilisées

Les principales données utilisées pour l'élaboration du diagnostic sont :

- Le recensement de l'INSEE de 2013 (dernier millésime disponible à date d'élaboration du schéma)
- La Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE de 2015 (idem)
- Le distancier Odomatrix de l'INRA (pour l'élaboration des cartes isochrones)

Précisions méthodologiques Les détails méthodologiques d'élaboration du diagnostic sont présentés dans sa version complète (Cahier de diagnostic).